

مراسلات

نشرية معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Correspondances

Bulletin d'information scientifique

Le défi urbain dans les Pays du Sud

Michel ROCHEFORT

N° 68

octobre

novembre

décembre

2001

Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux

Hassan BOUBAKRI



Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain

معهد البحوث المغاربية المعاصرة

Directeur de la publication

Jean-Philippe BRAS

Secrétaire de rédaction

Blaise DELTOMBE

Rédaction

Farid ABACHI

Haoua AMEUR-ZAÏMÈCHE

Fred ARCENS

Kmar BENDANA

Katia BOISSEVAIN

Hassen BOUBAKRI

Nadir BOUMAZA

Fathi DEBILI

Mohamed ELLOUMI

Eric GOBE

Abdelhamid HÉNIA

Mohamed KERROU

Odile MOREAU

Anne-Marie PLANEL

Conception et mise en page

Besma OURAÏED

Diffusion

Hayet NACCACHE

Le bulletin *Correspondances* est publié par l'IRMC. Il est distribué par voie postale et disponible sur le site internet de l'IRMC au format pdf.

IRMC

20, rue Mohamed Ali Tahar
Mutuelleville - 1002 TUNIS

Téléphone : (71) 79 67 22

Fax : (71) 79 73 76

E-mail : mail@irmcmaghreb.org

http://www.irmcmaghreb.org

Avec la participation du CJB

Centre Jacques Berque

pour les Etudes en Sciences

Humaines et Sociales

1, rue d'Annaba - Rabat - Maroc

Téléphone : (07) 76 96 40

(07) 76 96 41

Fax : (07) 76 89 39

E-mail : cjb@iam.net.ma

http://www.ambafrance-ma.org/ceshs

Cette publication ne peut être
vendue. Abonnement sur demande
3500 ex. Groupe Cérès

ISSN : 0330-7417

EDITORIAL

Nord-Sud, cette représentation géographiquement clivée du monde qui s'impose aujourd'hui jusque dans les manuels scolaires, succède à d'autres avec quelques avantages, nous rappelle Michel Rochefort. Il nous invite ici à ne pas désespérer du Sud, dans sa capacité à relever les défis de l'urbain, en pointant les ressources d'urbanité allant de la tradition récupérée par les politiques publiques aux nouvelles formes de citoyenneté se propageant dans les couches les plus défavorisées des populations de la ville.

Sud-Nord, la Méditerranée ligne de démarcation, comme les représentations cartographiques de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) la figurent, ou espace de brouillage des repères par les nouvelles formes de mobilité des personnes, comme tendent à l'indiquer les orientations du programme de recherche conduit depuis 1999 par Hassen Boubakri au sein de l'IRMC sur « Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires : mobilités et réseaux ». Il en va des territoires comme des civilisations : ils bougent, et pas simplement sur un mode géologique, ... du fait des hommes.

Delphine Cavallo rejoint en ce début d'année l'équipe de l'IRMC dans le cadre d'une bourse du Ministère des Affaires Etrangères pour y conduire un travail de thèse sur le thème de la recomposition des relations sociales en Tunisie au regard des enjeux de la libéralisation économique.

إفتاحية

إن التمثيل الجغرافي للعالم على أساس الشرق " شمال - جنوب " وهو التمثيل الذي يفرض نفسه اليوم إلى حد اعتماده في الكتب المدرسية، يخلف في الحقيقة - كما يذكرنا ميشيل روشفور - تمثيلات أخرى، مع بعض المزايا الإضافية. ويدعونا الكاتب في هذا السياق إلى عدم اليأس من " الجنوب " ومن قدرته على رفع تحديات التحضر، مشيراً إلى موارد التمدن التي تتراوح بين التقاليد التي تلتقيها وتوظفها السياسات العمومية والأشكال الجديدة للمواطنة التي تنتشر بين الفئات الأقل حظاً من مكان المدن.

وعلى المحور " جنوب - شمال " يظهر البحر الأبيض المتوسط كخط الفصل، كما يبينه التمثيل الخرائطي لمؤثر التنمية البشرية، أو كفضاء تختلط فيه الشواهد بفعل الأشكال الجديدة لتحرك الأشخاص، كما تشير إليه توجهات برنامج البحث الذي يديره حسن البويكري، بمعهد البحوث المغاربية المعاصرة، منذ عام 1999، وهو بحث يتناول " المغرب العربي والتشكلات الجديدة للهجرة الدولية : التحركات والشبكات ". وذلك هو مصير المجالات والحضارات : لا تتحرك حسب النمط الجيولوجي - الطبيعي فقط، وإنما بفعل الإنسان أيضاً.

نشير أخيراً إلى التحاق دالين كاهالو بفريق معهد البحوث المغاربية المعاصرة بفضل منحة البحث التي حصلت عليها من وزارة الخارجية، لتحضير أطروحة تتناول إعادة تشكيل العلاقات الاجتماعية في تونس بالنظر إلى رهانات التحرير الاقتصادي.

Le défi urbain dans les Pays du Sud

Michel ROCHEFORT

Professeur de géographie à l'Université de Paris I et Président du conseil d'administration de l'Institut Français d'Urbanisme, Michel ROCHEFORT est également associé, depuis sa création, au Séminaire transdisciplinaire annuel sur la ville et l'urbain de l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme (URBASCOPIE - ENAU, Sidi Bou Saïd). Le texte que nous publions ici, est issu de la conférence qu'il a donnée dans le cadre de ce séminaire, le vendredi 4 mai 2001 à l'IRMC et présentant son ouvrage : *Le défi urbain dans les pays du sud : catastrophe annoncée*, (Paris, L'Harmattan, 2000).

En présentant aujourd'hui le livre que je viens de publier sur le « défi urbain dans les pays du Sud », je voudrais d'abord dire que mon premier souci a été d'y dénoncer la littérature catastrophiste qu'on a vu fleurir entre 1960 et 1990 et d'y analyser, à l'inverse, quelques lueurs d'espoir pour le XXI^e siècle. Deux termes, utilisés par divers auteurs pour désigner les grandes villes du Tiers-Monde me paraissent particulièrement négatifs : les « monstropoles » ou les « tératopoles ». Cela ne m'intéresse pas d'extrapoler, à partir des situations difficiles d'aujourd'hui, un avenir encore plus désastreux. J'ai appelé mon livre « le défi », parce que les défis peuvent être surmontés. Il ne faut pas nier que la plupart des villes affrontent actuellement de graves déséquilibres, mais je pense qu'on voit s'amorcer un tournant qui permet de penser que, pour ces pays du Sud, le XXI^e siècle sera moins dur que la deuxième moitié du XX^e. J'emploie l'expression « Pays du Sud » en me fondant sur les manuels scolaires actuels : une courbe extrêmement sinueuse essaie d'y délimiter les pays du Nord et les Pays du Sud. Quand j'ai commencé ma carrière je disais « pays sous-développés », puis j'ai parlé, comme tout le monde, des « pays en développement » et j'ai aussi employé le mot « tiers-monde », avec toute son ambiguïté. Je dis maintenant « pays du Sud » sans y mettre de connotation idéologique. J'exprime simplement qu'il y a une différence globale par rapport au Nord et qu'il faut porter l'analyse sur cette spécificité des problèmes urbains dans ces pays du Sud.

Ce qui compte, pour moi, c'est la différence entre des pays où, d'une façon ou d'une autre, la réalité urbaine actuelle est due, pour l'essentiel, à une dynamique interne des sociétés qui ont produit leur urbain (la plupart des pays du Nord) et des pays où, à un certain moment, l'urbain a été produit par une dynamique extérieure à la société, due à la domination.

Il y a eu création ou transformation de la plupart des grandes villes actuelles des pays du Sud par le fait que ceux-ci ont été colonisés ou du moins économiquement dominés : les puissances dominantes ont été amenées à créer un réseau de villes ou à transformer un système urbain antérieur pour servir de support territorial à leur domination. Ces villes peuvent paraître encore inadaptées, exogènes par rapport à la dynamique interne des sociétés devenues par la suite indépendantes et qui doivent se « réconcilier » avec des villes surimposées. Cela s'applique surtout aux villes de l'Afrique subsaharienne où la situation pourrait encore paraître caricaturale, mais il existe, dans les pays du Sud, un problème général de déséquilibre, de désadaptation entre les villes et l'ensemble des capacités culturelles des sociétés. En Amérique latine, la plupart des villes ont aussi été créées, à une autre époque, par le colonisateur espagnol ou portugais. Même si les indépendances politiques ont été acquises dès le premier quart du XIX^e siècle, les agglomérations urbaines d'aujourd'hui portent encore des stigmates de cette époque coloniale.

Il ne s'agit pas d'établir une relation immédiate et simpliste entre les phénomènes de domination politique ou économique et les difficultés actuelles. Mais une partie des problèmes urbains reste due à cette inadéquation originelle entre société et ville, qui se marque par le problème de la croissance démographique, par celui de la localisation des villes dans le territoire national et surtout par celui des conditions de vie et leur précarité pour le plus grand nombre, avec leurs conséquences globales sur le fonctionnement urbain. Cela constitue, en fait, trois défis, qu'on peut analyser successivement. Celui des conditions de vie reste le plus grave, alors que les deux premiers semblent en voie de solution. Il comporte un risque social en aggravation progressive : l'augmentation de la violence et de la délinquance dans presque toutes les grandes villes des pays du Sud pourrait alimenter l'idée d'une « catastrophe annoncée » ; le défi n'est pas actuellement surmonté. J'essaierai plutôt de trouver des lueurs d'espoir que d'analyser plus en détail le côté négatif de cette évolution récente. Dans ce but, ce n'est plus à l'échelle de l'ensemble des pays du Sud qu'il faut travailler. Les évolutions récentes conduisent à distinguer un certain nombre de grands ensembles socio-territoriaux qui ont leur propre logique en ce qui concerne les défis et les capacités ou incapacités à les surmonter. S'il y a des chances de sortir de l'ornière actuelle, ce n'est pas de la même façon selon qu'on se trouve en Asie de l'Est et du Sud-Est, en Amérique latine, en Afrique Subsaharienne ou dans le monde arabe.

Après avoir envisagé la notion de défi dans sa globalité j'essayerai, à chaque fois, d'évoquer le problème de ces différences.

La croissance démographique a été le **premier défi** qui a alimenté la littérature catastrophiste des années 1960-1980. C'est vrai que la situation était alarmante. Les taux annuels moyens de la croissance réelle de la population urbaine s'élevaient à 5 % ou 6 %, parfois beaucoup plus. Aucune société ne peut supporter de tels taux. Quelle que soit la croissance des emplois dans le secteur moderne de l'économie, pourtant réelle, elle ne peut répondre à la demande d'une population chaque jour plus nombreuse, à un rythme qui aggrave les déséquilibres. Dans les années 1980, en extrapolant à partir de la courbe de croissance, on prévoyait environ 30 millions d'habitants pour Mexico, en l'an 2000... l'agglomération en compte à peine 20 millions ! On avait des raisons de s'alarmer, il y a vingt ans ; un changement imprévu dans les facteurs de cette croissance démographique urbaine a modifié les données de base du raisonnement.

Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, l'augmentation très rapide de la population urbaine a été due à la conjonction de deux facteurs : le croît naturel, alimenté par une natalité beaucoup plus forte que la mortalité ; les migrations de la population rurale qui, soit par pression démographique, soit par changement de structure de l'économie agricole a envoyé un apport migratoire de plus en plus important dans les villes et en particulier dans les grandes villes : 2 à 2.5 % pour le croît naturel, 3 % pour l'apport migratoire... L'addition est lourde et la croissance globale très difficile à assumer. La population urbaine doit affronter des conditions de vie très précaires ; elle trouve pourtant diverses façons de survivre : l'accumulation progressive des opportunités de travail, des petits métiers apporte, par le biais de ce « secteur informel », une possibilité de ne pas trop souffrir du déséquilibre croissant entre offre et demande d'emplois dans le secteur moderne de l'économie urbaine. Je n'entre pas ici dans le débat sur l'articulation entre ces deux secteurs ni sur son interprétation, tel que j'ai essayé de le faire dans le livre que je présente, je constate simplement que la catastrophe annoncée ne s'est pas produite en partie grâce à la multiplication de ces petites opportunités de travail. Cette survie, pourtant, n'apporte que de faibles, voire de très faibles revenus... On ne meurt pas de misère mais on reste pauvre, très pauvre, aggravant ainsi les conditions de vie pour le plus grand nombre.

Le défi démographique, en lui-même, semble se résoudre aujourd'hui. La croissance des populations urbaines baisse très sensiblement : celle de Mexico n'atteint pas 1 % de moyenne annuelle entre 1990 et 2000. São Paulo ne dépasse pas 1,9 %. Un peu partout, sauf en Algérie et dans certain pays d'Afrique subsaharienne, on s'achemine vers des taux de croissance démographique relativement « raisonnables ». Dans la plupart des sociétés et donc des grandes villes qui ont été pionnières par rapport à leur environnement rural, la transition démographique, c'est à dire la rupture d'équilibre entre des taux de natalité qui

restent très forts et des taux de mortalité qui baissent, est en train de se terminer. La natalité a chuté de façon spectaculaire depuis 10 ou 15 ans et l'excédent naturel devient très modéré. L'apport migratoire diminue également soit parce que le « réservoir rural » s'est épuisé soit parce qu'il y a eu des changements dans l'économie agricole, soit parce que l'information a gagné les campagnes et que la vie en ville n'apparaît plus comme un paradis. Le défi démographique ne se pose plus dans les pays du Sud, à l'exception de quelques cas exceptionnels. Une évolution profonde des sociétés est en voie de résoudre le problème. En revanche ses conséquences subsisteront pendant des décennies. Pour une génération ou deux il y aura encore trop de monde sur le marché du travail par rapport à ce que l'économie moderne peut absorber et donc une continuation du secteur informel et de la pauvreté, avec son impact sur les conditions de vie.

Le deuxième défi, celui de la localisation des grandes villes au sein du territoire national, semble être plus permanent. Une carte du monde où sont situées les principales villes des pays du Sud montre clairement que la plupart sont des ports, à la périphérie de leur territoire. Il y a vingt ans on pouvait penser que cette localisation périphérique était un préjudice grave pour des espaces nationaux car les grandes villes étaient les pôles du développement industriel et leur éloignement compromettait leur influence comme facteur de croissance. On y voyait la conséquence directe de la domination : la navigation maritime était l'élément essentiel du lien avec la métropole coloniale et les ports bénéficiaient directement de cette dynamique urbaine créée par et pour l'extérieur. Quelques pays font pourtant exception à cette règle. Mexico n'est pas un port ! Pas plus que les autres grandes villes mexicaines. Ces exceptions s'expliquent en fait par des politiques particulières des conquérants : Cortés pour contrôler les populations aztèques a préféré installer sa capitale coloniale au cœur du pays à l'endroit où il avait rasé la capitale aztèque. Il s'agit bien d'une création extérieure, qui échappe simplement à la logique de localisation.

La localisation périphérique des plus grandes villes, héritage de la domination, reste très générale aujourd'hui, mais est-ce encore un véritable défi ? Porte-t-elle encore un véritable préjudice au développement des pays du Sud ? Il y a quarante ans, dans le cadre des structures fordistes de l'économie, c'était certainement un préjudice de ne pas avoir de grande ville au cœur du territoire et cela a effectivement favorisé le déséquilibre du développement régional ; on a parlé alors d'une « macrocéphalie périphérique » des systèmes urbains dans les pays du Tiers-Monde... Certains ont envisagé de créer de grandes villes dans l'intérieur de leur territoire et les services d'aménagement ont lancé des programmes d'« intériorisation » du système urbain. Il est intéressant de suivre la littérature brésilienne à ce propos. L'idée de fonder une nouvelle capitale - Brasília - au cœur du pays, est née dès le XVIII^e siècle lorsque la bourgeoisie brésilienne, d'origine portugaise, est devenue indépendantiste ; elle a été reprise à la création de la république à la fin du

XIX^e siècle. Le coût de l'opération en a retardé la réalisation. Ce n'est qu'avec le « miracle » brésilien de l'après Deuxième Guerre mondiale, avec l'industrialisation rapide et l'invasion des capitaux des multinationales que l'État s'est trouvé en capacité de construire Brasília, au centre géométrique du pays. La réussite est partielle. Quarante-cinq ans après sa création, Brasília est effectivement la capitale politique du Brésil, mais le commandement économique privé lui échappe à peu près totalement. Avec près de trois millions d'habitants c'est une grande métropole pour un très vaste territoire à l'intérieur du pays et un réel facteur de développement pour ces espaces auparavant déshérités ; mais sa réalisation a coûté très cher et le Brésil a renoncé à créer d'autres pôles intérieurs de cette ampleur. L'idée a été reprise par certains pays africains après leur indépendance. On peut évoquer trois cas où les gouvernements ont lancé une politique officielle d'intériorisation de la capitale nationale pour créer un pôle de développement et surtout affirmer la valeur symbolique d'une nouvelle capitale « indépendante ». C'est ainsi que Félix Houphouët-Boigny a créé Yamoussoukro à l'intérieur de la Côte d'Ivoire ; que les dirigeants de Tanzanie ont choisi Dodoma et que ceux du Nigeria ont construit Abuja. Aujourd'hui ces capitales intérieures, nées de la volonté du planificateur, ne sont que des villes moyennes qui abritent une majorité de fonctionnaires sans une véritable dynamique de leur économie urbaine. Même si Abuja compte plus de 400 000 habitants, on est loin des huit millions de Lagos. La population de Yamoussoukro ne représente qu'à peine le dixième de celle d'Abidjan ; Dodoma se débat dans diverses difficultés. On peut dire que ces tentatives africaines se soldent globalement par des échecs, mais est-ce encore important de chercher à intérioriser le réseau des grandes villes dans les pays du Sud ? Leur localisation périphérique est-elle encore un véritable défi à surmonter ?

De plus en plus les relations entre le pôle et le territoire qu'il est chargé de dynamiser se font grâce aux nouvelles techniques d'information et de communication. Ce n'est plus important d'être à proximité ; les communications sont immédiates quelle que soit la distance ; le rôle d'animation et de commandement que jouent les fonctions du nouveau tertiaire peut aussi bien s'exercer de très loin. Les véritables grands pôles de la mondialisation sont actuellement les très grandes villes des pays développés qui communiquent directement avec l'ensemble du monde par leurs moyens informatisés.

Le troisième défi, celui des conditions de vie et des risques sociaux reste, au contraire, au cœur des problèmes actuels des grandes villes du Sud. La rupture d'équilibre entre la croissance de la population et celle des emplois maintient encore un secteur informel très important et, par suite, une grande pauvreté du plus grand nombre. Les conditions de vie sont marquées par de très grandes inégalités sociales entre les riches et les pauvres. Dans certaines villes brésiliennes, par exemple, la différence de répartition de la richesse entre les 1 % ou les 10 % les plus riches et les 50 % ou les 25 % les plus pauvres loin de diminuer, a augmenté durant la

dernière décennie. Dans leur structure actuelle, les systèmes de production ne réussissent pas à réduire les inégalités sociales qui tendent, au contraire, à s'aggraver. Il y a d'abord le problème du logement. La croissance démographique et son corollaire sur le développement des économies informelles ont placé une grande partie de la population en dessous du seuil des revenus nécessaires pour pouvoir acquérir un logement « moderne », avec les éléments de confort indispensables à la dignité de l'être humain, qu'il soit produit par les mécanismes capitalistes ou par les interventions de la puissance publique. Le rêve des pays africains devenus indépendants était un « logement pour tous ». La construction s'est arrêtée au niveau des classes moyennes ! Il n'a pas été possible d'harmoniser la dépense avec la capacité de réponse du revenu des populations démunies. Les pauvres ne peuvent pas entrer dans les logiques de production du logement moderne. On a assisté alors à une prolifération de solutions précaires, souvent qualifiées d'« illégales », pour se loger. La première a été l'invasion des terrains et la construction des baraques... la multiplication des « bidonvilles », de l'« habitat précaire », qui peut être encore observé dans toutes les grandes villes du Sud sous forme de « noyaux » de misère : sur des terrains envahis sans aucun titre de propriété, des baraques de planches, de tôle et de cartons s'égrènent au long de ruelles étroites et souvent nauséabondes. La plupart du temps, ce ne sont que des « tâches » au sein d'un espace urbain où la pauvreté se manifeste davantage par d'immenses quartiers de petites maisons sans confort, de rues à peine tracées, d'infrastructures déficientes.

Ce sont des lotissements qui sont vendus sans réel titre de propriété et qui n'obéissent pas aux règlements d'urbanisme. Les populations à revenu modeste réussissent à acheter une petite parcelle, à y auto-construire une petite maison qu'ils s'efforceront de rattacher aux réseaux d'assainissement, d'eau et d'électricité si la puissance publique se décide à « régulariser » le lotissement. On peut parler d'« urbanisation non réglementaire ». Même si le logement des pauvres se diversifie de plus en plus, il reste précaire et souvent très éloigné des centres d'emploi, ce qui implique des déplacements alternants très lourds. Dans certaines grandes villes on peut penser que ce problème s'aggrave encore non par la diminution du revenu moyen des populations démunies mais par l'augmentation de leur nombre et par l'intensification des oppositions sociales entre la « ville légale » des classes moyennes et riches et la « ville illégale » des quartiers populaires et des noyaux d'habitat précaire. Les pauvres prennent conscience de l'exclusion sociale et politique dont ils sont victimes et de cette contrainte de vivre dans l'illégalité.

Les luttes urbaines s'amplifient. On ne parle plus d'« envahir » mais d'« occuper » des terrains libres quel que soit le propriétaire. L'État renonce souvent aux procédures d'expulsion : la répression des invasions, le « déguerpissement » a laissé la place à des démarches de tolérance, voire de régularisation face aux mouvements de revendication qui constituent maintenant des risques sociaux : quand on est jeune et donc impatient, le sentiment d'être exclu peut faciliter un glissement vers la violence et la délinquance. En contre-réaction les

riches et la classe moyenne fragmentent leurs espaces pour se protéger. Les « lotissements fermés » se multiplient : les promoteurs délimitent un espace qu'ils entourent de grands murs, avec une seule entrée et des milices armées qui en contrôlent l'accès. Il y a une « ghettoïsation » des riches. Cela ne peut qu'augmenter la violence en diminuant encore les possibilités de dialogue. Les immeubles de la « verticalisation » de la classe moyenne se protègent à leur tour, par des grilles de plus en plus hautes.

Toutes les extensions urbaines, en urbanisation irrégulière posent, en outre, le problème du fonctionnement plus global de la ville : le périmètre urbanisé est de plus en plus étendu. Les problèmes de transport, d'évacuation des déchets liquides et solides deviennent très difficiles à résoudre : on n'arrive plus à « gérer » la ville dans les structures antérieures des systèmes d'autorité. Tous les efforts de la puissance publique, au niveau central, se sont soldés par des échecs : on a voulu construire des logements pour tous, faire des égouts pour tous, des transports urbains pour tous.

Toutes ces tentatives ont échoué à partir d'une certaine dimension de la ville. L'État a engagé de très grandes dépenses mais ses moyens financiers, surtout après les politiques d'ajustement, n'étaient pas à la hauteur des problèmes à résoudre. Il s'est alors orienté vers un certain désengagement vis-à-vis des difficultés des villes.

Il est, en revanche, possible de trouver des ferments d'espoir vis-à-vis de ce troisième défi des conditions de vie, dans les nouvelles formes qui apparaissent pour la gestion des villes. La violence urbaine est partiellement provoquée par l'absence de solidarité, d'esprit civique des habitants. Chacun s'organise sans s'occuper des autres. Cela aboutit à une déstructuration de l'espace urbain et a ses conséquences négatives. Surgit alors l'idée d'une « gestion urbaine partagée ». Au départ c'est la démocratie locale, donc la puissance publique décentralisée qui, en fonction du désengagement de l'État central, peut être l'initiatrice, en acceptant le dialogue avec les habitants qui revendiquent ; ceux-ci peuvent alors participer aux débats, aux projets ; de nouveaux acteurs de l'urbain vont apparaître ; les associations d'habitants, plus ou moins aidées par des ONG vont s'organiser, d'abord à l'échelle du quartier, puis de la ville et imposer une gestion participative. En même temps les populations démunies vont engager des actions pour améliorer leur espace de vie : constructions en aide mutuelle, amélioration des rues, ramassage des ordures, etc.

Cette volonté des habitants des quartiers pauvres de prendre leur destin en main peut déjà s'observer dans diverses villes. Au Brésil, par exemple, la ville de Porto-Alegre, souvent citée comme modèle, fonctionne depuis douze ans avec un « budget urbain participatif ». Des forums, des réunions permettent aux habitants, par l'intermédiaire de leurs représentants associatifs et des ONG de s'exprimer sur le fonctionnement de la ville ; ceux-ci votent ensuite un « budget participatif ». C'est peut-être une exception due à des circonstances

politiques particulières. C'est aussi un espoir pour une gestion participative élargie avec les habitants de la « ville légale » qui peuvent comprendre l'intérêt pour eux de ces nouvelles formes de « réconciliation citoyenne »

Cette évolution vers un avenir meilleur est sans doute possible. Elle demandera un temps long, car bien des obstacles sont à vaincre. Souvent les populations démunies ne se sentent pas capables de participer et de dialoguer avec les autorités municipales. Il faut arriver à ce qu'elles prennent conscience de leur appartenance à la population urbaine et qu'elles cessent de s'en remettre aveuglement à des « leaders », qui peuvent être plus ou moins facilement corrompus par tous ceux qui n'ont pas intérêt à l'essor de cette prise de conscience populaire et à cette gestion participative.

De toutes façons cela se fera dans la durée, alors que la montée de la violence se situe dans une temporalité courte. Cela se fera aussi même à long terme dans une conception originale des conditions de la vie urbaine. Dans un avenir prévisible, on ne peut pas espérer que les pays du Sud disposent de moyens financiers permettant de fournir à tous les urbains les avantages matériels de la « modernité urbaine occidentale » des pays développés. L'avenir se situe plutôt dans la réalisation de modernités urbaines adaptées aux spécificités sociales, économiques et culturelles des sociétés des pays du Sud. Or celles-ci varient considérablement selon les grands ensembles socio-territoriaux qui les divisent. C'est pourquoi, dans le livre que je présente, après avoir développé les problèmes généraux que je viens de résumer, j'ai consacré ma troisième partie à l'étude de quelques grandes villes représentatives de ces divers grands ensembles.

L'interrogation sur l'avenir des grandes, peut-être trop grandes, cités du Sud débute alors par une inquiétude pour celles qui se situent dans l'Afrique au Sud du Sahara. Une abondante littérature considère que l'hypercroissance récente des grandes villes constitue le symbole du mal-développement urbain. Les jeunes États indépendants n'ont pas réussi à dompter et à aménager à leur usage des structures imposées de l'extérieur au cours de la période coloniale. L'accumulation des migrants ruraux s'ajoute à une natalité encore plus forte pour provoquer une croissance démographique que ne peut absorber le mouvement assez restreint d'une industrialisation fragile. Que faire de Lagos et de ses huit millions d'habitants ? Peut-on imaginer que la nouvelle capitale d'Abuja apportera quelques remèdes face à la prolifération incontrôlée de l'habitat précaire ? À un degré moindre, les difficultés actuelles d'Abidjan laissent-elles une place à des lueurs d'espoir, après la faillite du pseudo-miracle ivoirien des années 1965-1975 ? L'essor des petites activités apportera-t-il une solution au sous-emploi ? Les quartiers d'« habitat de cour » permettront-ils de résorber les bidonvilles ? Ballottées entre les héritages coloniaux et les balbutiements des jeunes États indépendants qui ont oscillé entre des ambitions utopiques et des désengagements brutaux, les grandes villes africaines souffrent pour le moment de déséquilibres graves pour lesquels il est malaisé d'imaginer une thérapie efficace.

Sans doute le problème est-il bien différent en Amérique latine. L'indépendance politique est acquise depuis presque deux siècles, même si elle abrite encore des formes de domination économique et des héritages coloniaux, en particulier dans la localisation périphérique de la plupart des grandes villes. Celles-ci n'en offrent pas moins un paysage d'immenses zones d'urbanisation irrégulière, piquetées de taches d'habitat précaire.

Le croît naturel n'est plus actuellement un véritable problème, par suite de la brusque diminution de la natalité après 1980-1985, l'apport migratoire des campagnes n'apporte plus que des contingents restreints et pourtant la vague d'industrialisation qui s'est répandue après la Deuxième Guerre mondiale n'a pas résolu le sous-emploi urbain. Bien plus, elle en vit en puisant une main d'œuvre à bon marché dans les réserves assurées par les opportunités de travail du secteur informel qui font vivre souvent presque la moitié des habitants. Les centres des grandes villes donnent une image hypermoderne, à l'américaine ; les quartiers de résidence des riches, celle d'un hyperconfort... mais l'envers du décor pèse de tout son poids par l'étendue des zones de petites maisons, voire de baraques privées des infrastructures, et reflète l'impact des très lourdes inégalités sociales. Où trouver une solution au gigantisme de Mexico ou de São Paulo ? À la montée générale de la violence urbaine dans toutes les villes d'Amérique latine ? La multiplication récente des expériences de gestion urbaine participative permettra-t-elle de créer une nouvelle citoyenneté pour tous et une politique urbaine plus juste pour aménager l'espace ?

De l'Inde à la Chine, de l'Indonésie aux Philippines s'étendent des mondes urbains qui n'échappent pas aux problèmes généraux résumés précédemment mais présentent bien des spécificités par rapport aux deux premiers ensembles évoqués. Dans des territoires où, souvent, la population reste majoritairement rurale, et très abondante, beaucoup de villes, d'origine ancienne, sont issues de traditions urbaines antérieures à la pénétration européenne. L'explosion démographique de la deuxième moitié du XX^e siècle a sévi ici comme ailleurs, mais elle a pris des formes particulières dans l'accumulation des populations pauvres, de l'entassement dans les taudis des quartiers anciens à la multiplication des baraques des bidonvilles. Dans les années 1970-1980, la croissance urbaine a paru insoutenable : les politiques publiques de construction de logements sociaux tournent court de même que les tentatives des gouvernements pour fixer les paysans à leur terre. Le cauchemar urbain conduit à des attitudes extrêmes, jusqu'à la folie meurtrière des Khmers Rouges et à la sanglante désurbanisation de Phnom Penh. Dans les deux dernières décennies du XX^e siècle, au contraire, bien des défis semblent progressivement relevés. L'industrialisation s'accélère ; les « nouveaux pays industriels » lancent d'audacieuses politiques de modernisation de leurs métropoles. Singapour apparaît comme un modèle de cette marche vers un développement urbain soutenable. Sans doute cela est-il un rêve pour les autres pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, car la réussite de Singapour repose sur des facteurs spécifiques non transférables.

Peut-on espérer, pourtant, que Bangkok devienne une métropole « raisonnable » au XXI^e siècle ? Que Calcutta sorte enfin des cauchemars de l'extrême pauvreté du plus grand nombre ?

En laissant de côté bien des exceptions et en particulier celles des villes du Golfe Persique, un quatrième ensemble s'individualise dans la globalité des pays du Sud, par l'originalité de ses problèmes urbains : celui du monde arabe. La longue tradition urbaine y a laissé l'héritage des cités antérieures à l'époque moderne et à la pénétration des influences occidentales. Les villes actuelles conservent presque toujours leur « médina », avec ses ruelles, ses impasses, ses vieilles demeures. Parfois restaurés, ces quartiers anciens servent plutôt de refuges aux populations démunies et aux petites activités commerciales et artisanales. Le XX^e siècle a apporté le contraste de la « ville européenne » juxtaposée à l'ancienne cité, mais les quarante dernières années ont connu, face à la croissance démographique « classique », des efforts originaux de la puissance publique pour tenter de la maîtriser par diverses politiques d'aménagement urbain. Trente années de volontarisme n'ont sans doute pas suffi pour résoudre les problèmes de la démesure urbaine et des dix millions d'habitants de la ville du Caire, mais à l'échelle d'une agglomération cinq fois plus modeste, on peut penser que Tunis est sur le chemin d'un avenir meilleur.

Ce parcours très rapide à travers les villes des pays du Sud laisse d'abord l'impression qu'aujourd'hui aucune n'a complètement réussi à vaincre tous les défis posés pour le décalage antérieur entre la croissance de la population urbaine et celles des ressources dont elle peut disposer. L'approvisionnement en eau, l'assainissement, l'évacuation des déchets sont encore défectueux dans des parties plus ou moins vastes des trop grandes superficies où l'habitat précaire et l'urbanisation irrégulière se sont multipliés sans aucune infrastructure préalable. Les transports urbains n'arrivent pas à dominer les embouteillages. Les tensions sociales s'avivent entre les habitants de la ville légale et ceux qui en sont exclus. Tout cela ne justifie pas pourtant de garder la vision catastrophiste des années 1970-1980. Diverses lueurs d'espoir permettent d'espérer une inversion des tendances la diminution rapide de la pression démographique, l'apparition de nouveaux acteurs de l'aménagement urbain, l'essor de la gestion participative et des nouvelles formes de la citoyenneté. Sans doute, l'évolution vers un avenir meilleur est-elle plus facile à imaginer pour des villes de deux millions d'habitants que pour les mégapoles de plus de dix millions, pour les villes du monde arabe que pour celles de l'Afrique subsaharienne. De lourds nuages se sont accumulés durant la deuxième moitié du XX^e siècle au-dessus de ces mégapoles ; ils peuvent encore déclencher de graves orages.

À l'aube du XXI^e siècle, on peut déceler un frémissement, une brise plus ou moins forte qui annoncerait un ciel moins chargé.

Bon vent pour les villes du Sud !

Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux

Hassan BOUBAKRI

Maître de Conférence à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, Hassen BOUBAKRI a été détaché auprès de l'IRMC pour coordonner le programme sur les nouvelles configurations migratoires internationales au Maghreb. Cette recherche collective et pluridisciplinaire a été initiée les 13 et 14 octobre 2000, lors du séminaire de lancement qui a réuni des chercheurs maghrébins et européens. La réunion intermédiaire, prévue en avril 2002 à Poitiers, sera organisée par l'IRMC et le Laboratoire MITI (Migrinter-Tide; UMR 6588, CNRS-Université de Poitiers et de Bordeaux III).

QUESTIONNEMENTS ET PROBLÉMATIQUE

La mobilité internationale des personnes se présente comme l'une des expressions des mutations qui affectent les sociétés et les territoires, touchant de manière directe aux relations entre les États.

L'un des objectifs de ce programme consiste à apporter une contribution à l'analyse des nouvelles configurations migratoires qui apparaissent dans la région maghrébine. L'intérêt des chercheurs impliqués dans cette réflexion s'est porté sur l'analyse des changements dans la relation triangulaire entre États, individus et territoires. Ce mode de questionnement qui guide l'approche des différentes manifestations du processus migratoire et des acteurs qui y prennent part. La mobilité internationale met en effet en mouvement des individus et des groupes dont la nature, les attributs, les intérêts et les fonctions sont différents, voire contradictoires.

Nous cherchons ainsi à appréhender les dynamiques migratoires à l'œuvre dans la région maghrébine comme expression de l'implication de cet ensemble régional dans les nouvelles formes de migrations et de mobilité qui traversent le monde. Selon quelles modalités la région maghrébine se trouve-t-elle impliquée dans ces mouvements migratoires ?

Le Maghreb est pris en compte dans ce programme comme un ensemble régional édifié selon trois dimensions :

- *une dimension politique* autour d'Etat-Nations toujours en construction, avec des enjeux territoriaux où les frontières, inter-maghrébines ou avec les ensembles

régionaux voisins (Europe et Afrique subsaharienne), ont le statut de ligne de contrôle de la circulation des étrangers, alors que les territoires servent, de plus en plus, à l'installation et au transit de ces étrangers. Ces mobilités participent aux recompositions des espaces et au positionnement des pays et des ensembles régionaux sur la scène économique et politique internationale ;

- *Une dimension sociale*, où les sociétés sont à la source du développement de nouvelles formes de mobilité et de migrations qui font écho aux mutations sociales, aux politiques publiques (de gestion sociale et économiques des populations et des territoires) mises en œuvre par les États ;

- *Une dimension économique* enfin dans le sens où le déplacement des migrants est tout simplement, et généralement, motivé, à la base, par des logiques économiques de recherche de l'emploi ou d'amélioration des revenus. Toutefois, et de plus en plus, les migrants sont devenus des acteurs économiques à part entière, très actifs dans la construction de relations d'échanges, de transactions et de transferts des richesses et des biens entre les pays et les ensembles régionaux impliqués dans cette mobilité. Enfin, les États eux-mêmes intègrent les migrations dans les instruments de leur politiques économiques ;

♦ Une configuration migratoire nouvelle

La zone maghrébine se verrait donc impliquée dans cette dynamique migratoire selon trois modalités.

- Dans un rôle « traditionnel » d'émission des flux principalement destinés aux anciens pays européens d'immigration (France, Allemagne, Benelux...) ou nouveaux (Italie, Espagne...) ; et plus récemment en direction de l'Amérique du Nord et de l'Australie (vers lesquelles s'est dirigée une partie de l'élite algérienne durant les années 90). La pluralité des destinations de l'émigration maghrébine permet aux migrants maghrébins d'adopter de nouvelles pratiques et stratégies migratoires au regard, d'un côté, des opportunités alternatives de circulation et de travail qu'ils se voient offrir en raison de cette multiplication des destinations et des moyens et des points de transit pour y accéder, et de l'autre, au regard de la variété des modes d'accès légaux et illégaux à l'Europe. En quoi la proximité géographique entre l'Europe et le Maghreb participe-t-elle dans le cas présent à la construction des systèmes migratoires et la désignation de leurs acteurs ?

- Une vocation plus affirmée d'espace d'échanges migratoires des populations maghrébines entre les différents pays de la région, mais aussi de réception de populations d'origine extra-maghrébine (Européens, Africains sub-sahariens, Moyen-orientaux, Asiatiques...).

- Un rôle également affirmé d'espace de transit migratoire et de recomposition des flux vers les pays traditionnels d'immigration et en particulier vers les pays du nord de la Méditerranée. Les confins saharo-sahéliens du Maghreb (pour ne pas dire les « frontières » méridionales du Maghreb en raison du caractère « dilué » et poreux de ces limites) nous paraissent des lieux et des espaces qui méritent d'être observés et analysés pour comprendre les nouveaux modes de la circulation migratoire et des échanges humains entre l'Afrique saharo-sahélienne et le Maghreb. Le cas de la Libye illustre bien ces évolutions à travers la nouvelle fonction de carrefour migratoire de ce pays entre ensembles régionaux voisins : en tant que pays d'immigration doté de ressources pétrolières et en tant qu'espace de transit (des personnes et des biens) où les flux provenant d'Afrique, du Moyen Orient, d'Asie et de l'intérieur du Maghreb ne cessent de se croiser.

Ainsi l'un des principaux objectifs du programme consiste à appréhender les nouvelles configurations migratoires dans la région maghrébine. Ces configurations peuvent effectivement être qualifiées de nouvelles dans la mesure où les acteurs migrants intègrent à travers leur mobilité, déployée au delà de leurs États respectifs d'origine, les changements qui affectent la fonction et les attributs des ensembles régionaux qu'atteignent ou traversent les flux migratoires.

♦ Changements dans les fonctions migratoires des pays

La donne a en effet changé du côté des individus, du côté des structures sociales mises en mouvement, et du côté des États dans leur mode d'implication dans la régulation des flux migratoires et dans leur gestion.

La fonction migratoire des pays de départ ou d'arrivée s'est profondément transformée. D'anciens pays de départs massifs sont en train de devenir des pays d'accueil de migrants. En Europe, les pays latins méditerranéens, tels que l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce, forment désormais de grands pôles d'immigration. A leur tour, des pays du Sud voient leurs fonctions migratoires se transformer. Le Maroc, l'Algérie et la Turquie contribuent toujours de façon décisive, aux flux de départ. Mais ils connaissent également des phénomènes de transit de populations continentales originaires d'Afrique subsaharienne dans le cas de l'Algérie et du Maroc, et d'Asie centrale dans le cas de la Turquie. Sur les confins méridionaux du Maghreb, certaines grandes villes du Sahara (Sebha en Libye, Agadez au Niger ou Tamanrasset en Algérie) se constituent en véritables plaques tournantes de la circulation migratoire destinée aux rivages africains de la Méditerranée, et des flux de transit des populations subsahariennes pour des destinations plus lointaines en Europe et aux Amériques. A cette double fonction migratoire de transit et de départ viennent s'ajouter de

nouvelles formes d'immigration, à un stade encore embryonnaire. Au sein du Maghreb, la Libye est un cas particulier dans la mesure où le taux d'étrangers atteint une proportion de l'ordre de 20 à 25 % de sa population totale, marquant fortement sa fonction de pays d'immigration.

♦ Retour des mobilités du nord vers le sud

Enfin, l'émergence de nouvelles formes de mobilité en direction du Maghreb met en relief ce nouveau rôle du Maghreb dans la mobilité internationale des personnes. Cette mobilité, en partie articulée à des pratiques touristiques, a renoué avec des situations historiques au cours desquelles le Maghreb était une zone d'immigration, européenne en particulier, depuis l'époque moderne jusqu'à la fin de l'ère coloniale.

Parmi les types de pratiques touristiques du Nord vers le Sud, nous trouvons :

- le tourisme des descendants d'anciens habitants d'Afrique du Nord durant la période coloniale : Juifs d'origine nord-africaine, « Pieds-noirs », anciens résidents espagnols, maltais, italiens...

- les pratiques touristiques des Maghrébins installés en Europe (adultes, mais aussi jeunes de la deuxième génération) durant leurs retours annuels où les modes de fréquentation et de consommation touristiques sont révélateurs des nouvelles relations entre les migrants et leurs pays et sociétés d'origine.

- le tourisme des ressortissants européens qui multiplient les séjours prolongés en Tunisie et au Maroc, parfois sur plusieurs mois. Ces séjours s'apparentent plus à de nouvelles formes d'immigration temporaire, en villégiature prolongée, qu'à des courts séjours touristiques « classiques ». Ceci soulève la question de la durée du séjour, du statut et de la désignation de ce type de personnes en mouvement : sont-elles considérées comme des touristes, des résidents ou des migrants ?

Dans la direction « traditionnelle » des migrations du Sud vers le Nord, nous remarquons aussi le renforcement de différentes formes de circulation des personnes. Certaines sont en relation directe avec les mutations du phénomène migratoire : mobilité liée à l'éclatement des familles suite à la pérennisation de l'immigration en Europe (visites familiales), voyages liés à des consultations ou à des actes médicaux, tourisme d'affaires ou tourisme tout court...

Quant à la mobilité des personnes à l'intérieur même de la région maghrébine, elle répond aux mêmes logiques des déplacements entre le Nord et le Sud de la Méditerranée : tourisme (Algériens en Tunisie et au Maroc, Libyens en Tunisie), visites familiales ou soins médicaux (Libyens en Tunisie), échanges culturels et scientifiques, circulations des agents économiques appartenant aux différents pays... Ceci constitue d'autres indicateurs de l'insertion du Maghreb, et sa contribution, dans ces nouvelles configurations « mobilitaires » globales autour de la Méditerranée.

♦ Logiques des nouvelles configurations

Des facteurs de dimension régionale ou globale contribuent à la construction de ces nouvelles configurations migratoires :

- les expériences plus ou moins abouties d'intégration régionale (Union Européenne, Union du Maghreb Arabe...) ;

- la libéralisation économique et l'ouverture des marchés qui ouvrent la voie à la participation, à côté des acteurs institutionnels (États, firmes...), d'autres acteurs non institutionnels (migrants, groupes, filières et réseaux commerçants...) pour s'impliquer dans cette économie des échanges ;

- la circulation de l'information et la généralisation de l'accès aux médias ;

- le contenu des politiques migratoires et de gestion des flux de déplacement des personnes par les États de destination qu'ils soient situés au Nord ou au Sud de la Méditerranée ;

- la multiplication des opportunités matérielles de déplacement et de circulation des personnes.

À ces causes générales s'ajoutent des facteurs internes aux sociétés maghrébines :

- la promotion de la place de la femme dans la société qui implique sa participation accrue aux mouvements migratoires et à l'investissement de nouvelles destinations ;

- l'accès à une scolarité prolongée au profit de tranches d'âge de plus en plus nombreuses, et le chômage des jeunes (diplômés ou non diplômés), qui sont autant d'autres facteurs poussant les jeunes Maghrébins à chercher de nouveaux modes d'accès à l'Europe, ou à s'orienter vers le continent nord-américain.

♦ Diversification des profils et des figures des migrants

Du fait de ces mutations et des nouvelles situations qu'elles génèrent, nous nous retrouvons, actuellement, face à une pluralité de dynamiques migratoires et en présence d'une multitude de « figures » des migrants qui posent la question de la catégorisation des mouvements migratoires et des modes de leur observation.

En effet, le paysage migratoire international est loin de correspondre aux schémas migratoires qui se sont formés durant le troisième quart du XX^e siècle, dans la mesure où la mobilité internationale met en mouvement des individus et des groupes dont la nature, les attributs et les fonctions sont différents, voire contradictoires. Auparavant, la catégorisation des migrants paraissait simple. On avait affaire principalement à des hommes jeunes, célibataires ou vivant seuls séparés de leurs familles, et à des ouvriers salariés destinés à retourner dans leurs pays, au terme de leur parcours migratoire.

Or ce schéma a totalement changé durant les vingt dernières années, aboutissant à la multiplication et à la superposition des catégories : femmes, mineurs, retraités, familles, étudiants, diplômés, clandestins, demandeurs d'asile, artisans et indépendants,

entrepreneurs et intermédiaires des échanges matériels, animateurs et leaders dans les réseaux migrants transnationaux aux logiques complexes (économique, communautaire, culturelle ou religieuse).

♦ La dimension historique : une réactivation des mobilités sahariennes historiques ?

La mise en perspective historique nous paraît d'autant plus importante qu'elle pourrait permettre une mise en parallèle entre certaines de ces nouvelles situations décrites ou rencontrées et d'autres plus anciennes. Des situations actuelles peuvent en effet être analysées en identifiant des réseaux de solidarités nouvelles qui se construisent, de fait, sur les anciennes formes de relations entre les groupes, les individus et les territoires.

Certains chercheurs¹ voient dans ces dynamiques une réactivation des anciens carrefours et routes du commerce caravanier transsaharien et la reprise des fonctions de relais de certaines villes au détriment d'autres restées à l'écart des nouveaux axes de la circulation migratoire. Le Sahara central et oriental a connu depuis le milieu du XIX^e siècle, et en particulier au cours de la première moitié du XX^e, une intensification des échanges humains qui démontrent que la dynamique actuelle « réveille » des situations historiques de circulation de populations. La Libye est particulièrement concernée par ces mouvements. Dans une recherche, engagée dans le cadre du programme, sur les échanges migratoires entre la Libye et la région du lac Tchad depuis le XIX^e siècle, Saïd A. EL-HENDIRI² démontre comment la dispersion des membres de la tribu d'Ouled Slimane, survenue à la suite de plusieurs migrations forcées, donne lieu, de nos jours, à un réseau tribal transnational dont les traces se retrouvent autour du lac Tchad, à Kanem, à Niamey, en Algérie... Certains ont même émigré en France et y ont acquis la nationalité de ce pays³. Les transactions et les échanges portés par certains membres influents du réseau tribal contribuent à réactiver les alliances et à réinvestir les liens historiques entre les différents points d'appui de l'espace « diasporique ».

L'indépendance de la Libye, devenu pays pétrolier riche, a amené beaucoup de familles libyennes qui s'étaient dispersées dans les pays voisins (Tunisie, Algérie, Mali, Niger, Soudan, Égypte) à rejoindre la mère-patrie depuis les années cinquante. De nombreux travaux historiques ont été consacrés à ces migrations de retour dans le cadre des activités du centre de recherche « Merkez El Jihad » à Tripoli⁴. Les liens historiques et les réseaux sociaux et familiaux tissés, avant ces retours, avec les populations des zones d'immigration des Libyens, sont restés vivants ou sont réactivés et relayés par les descendants des anciens immigrés. Les membres de ces groupes continuent de circuler entre la Libye et le Tchad pour entretenir ces relations historiques et tirer profit des courants d'échanges matériels, de transactions commerciales et même de contrebande qui accompagnent les différents flux migratoires et de mobilité qui traversent ces vastes étendues sahariennes...

◆ Migrations et/ou mobilité ?

Les constats des évolutions en cours obligent à s'interroger sur les paradigmes qui, jusqu'à présent, ont servi de support à l'analyse de la question migratoire. Aussi, la réflexion engagée dans le cadre de ce programme transdisciplinaire met-elle l'accent sur la mise en relation des acteurs et des territoires, sur la dynamique migratoire en tant que phénomène à la fois social et spatial.

Le concept de la mobilité fédère en effet la réflexion des différents chercheurs associés au programme. La mobilité est tout d'abord sous-entendue par la dimension internationale des mouvements migratoires ; c'est à dire la circulation, le déplacement et l'installation des personnes en dehors des frontières de leurs territoires nationaux. La question qui se pose dans ce cas est de savoir si la mobilité internationale des personnes ne génère pas à son tour d'autres formes de mobilités dont la portée, les modes et l'inscription dans les territoires, traversés ou atteints, sont complexes et variés. Les échanges matériels et les activités économiques portés par les réseaux des migrants ne donnent-ils pas naissance à d'autres types de mobilités initiées cette fois-ci, à côté des migrants, par d'autres acteurs sociaux : entrepreneurs, transporteurs, intermédiaires, familles et parents, touristes, transfrontaliers ? Si le mouvement et le déplacement sont à la base de la mobilité, celle-ci ne peut-elle pas générer à l'aval des nœuds et des centralités, donc des phénomènes de sédentarité qui vont contribuer à intensifier la circulation des personnes et des marchandises, à réorganiser et même à réorienter les flux et leurs destinations ?

Dans le cas particulier de la migration maghrébine en Europe - qui a été analysée sur plus d'un demi siècle - le croisement des approches disciplinaires permet de s'interroger sur le sens des dynamiques à l'œuvre, notamment l'intensification du regroupement des familles ou l'acquisition croissante de la nationalité des pays d'arrivée. Quels sont les objectifs poursuivis et les desseins de cette nouvelle définition des relations entre le migrant d'un côté et le pays de destination et de départ de l'autre ? En quoi les nouvelles pratiques mobilitaires entre les deux pays et les logiques qui les sous-tendent participent-elles à des modifications dans les modes de construction, dans le temps, des formes d'organisation sociale destinée à assurer le maintien d'une cohésion communautaire ? Ou sont-elles plutôt destinées à garantir la réussite des individus et à faciliter leur insertion dans l'immigration ? Le déploiement de ces nouvelles formes de mobilité contribuent-elles à maintenir des liens forts avec les pays d'origine ou à tisser des relations déployées dans d'autres directions (avec d'autres individus ou groupes nationaux, vers d'autres milieux sociaux ou professionnels, vers d'autres pays en dehors du pays d'immigration...) ?

Le regroupement des familles, un mouvement qui ne cesse de prendre de l'ampleur depuis une dizaine d'années, renseigne sur ces nouvelles formes de mobilité liées à des changements de logiques de la part des migrants.

◆ De la migration à la mobilité : les recompositions familiales

Le monde familial est resté, jusqu'à une période récente, à la marge de la recherche qui traite de la question migratoire dans les sciences sociales.

Les premières conclusions provisoires tirées d'un travail de recherche récemment entrepris autour du regroupement familial entre la Tunisie et la France permettent de valider l'hypothèse qui indique que les migrants (de fraîche date comme ceux qui ont des dizaines d'années de migration en France) cherchent à réunir les conditions matérielles, logistiques et légales d'une libre mobilité entre la France et la Tunisie au profit de l'ensemble des membres de leur famille. Cette libre circulation contribue à maintenir les liens entre la région d'origine et le « territoire » de l'immigration, entre les familles parentes réparties entre les deux pays. Ne s'agit-il pas là d'une réussite symbolique dans la mesure où le migrant a réussi à valoriser son parcours migratoire par l'installation de la famille à l'étranger, sans affaiblir la relation forte et traditionnelle avec la zone de départ.

Cette mobilité s'est trouvée renforcée grâce à l'implication de ménages de plus en plus nombreux dans le mouvement du regroupement familial. Ce mouvement touche désormais toutes les catégories d'âge et les deux sexes. Les jeunes chefs de ménages, mais aussi ceux qui sont bien avancés dans l'âge, jadis récalcitrants ou hésitants, procèdent eux-même aux formalités du regroupement et tracent les perspectives de l'après arrivée en France de la famille.

◆ Le rôle des réseaux et des échanges

Les réseaux sociaux mis en place et développés par les migrants ont attiré l'attention des chercheurs en sciences sociales en tant que modes d'organisation avancée des relations entre les membres appartenant aux groupes migrants, entre les différents pôles géographiques de leur présence, et avec leur zone d'origine. Le fonctionnement des réseaux met en mouvement la relation triangulaire entre États, individus et sociétés, et territoires, dans la mesure où ces réseaux mobilisent les personnes, traduisent les logiques qui sous-tendent les desseins et les pratiques des groupes et des individus. La question est de savoir dans quels cas de figure ces logiques peuvent-elles contrecarrer, ou rencontrer, les logiques étatiques ?

Ces réseaux servent aussi de cadre à la valorisation des compétences des migrants et au développement d'activités qui leur permettent de contourner ou de retourner les contraintes du marché du travail ou l'insuffisance des ressources.

Le champ économique est interrogé du point de vue des logiques et des stratégies de ces acteurs privés non institutionnels, que sont les groupes et populations fortement impliqués dans la circulation migratoire et la mobilité entre les différentes régions, en matière d'échange et de transfert de biens et de circulation des richesses. Au-delà d'une explication en terme de proximité géographique, il reste surtout à comprendre comment se fait l'articulation entre les réseaux migratoires et les réseaux économiques ?

De quelles manières et dans quelle mesure les groupes impliqués dans les différentes formes de la mobilité internationale s'organisent, se structurent, tissent des relations, mettent en place des réseaux et construisent des chaînes migratoires ? Comment tirent-ils profit des moyens et des supports matériels de la circulation et de la mobilité des biens et des personnes ?

♦ Politiques publiques et place du droit dans la gestion des migrations

L'analyse des politiques publiques, du rôle des États et de la place du droit dans la gestion et la régulation des flux de personnes et des échanges humains aussi bien au sein du Maghreb (migrations inter-maghrébines) qu'entre ce dernier, l'Afrique sub-saharienne et l'Europe, figure parmi les axes de réflexion retenus dans le cadre du programme.

♦ L'environnement juridique

Les individus se positionnent dans des choix de pratiques juridiques en fonction des dispositifs juridiques en présence. Les règles de la circulation des personnes, celles qui régissent leurs statuts, les modes d'application du droit de la nationalité, et les réglementations en matière de regroupement familial, de mariage avec les résidents et les nationaux dans les pays de destination, sont autant de dispositifs juridiques et réglementaires qui orientent la mobilité des personnes au Maghreb et à partir de cette zone.

D'un autre côté, les pouvoirs publics des pays de départ ou des pays de résidence des migrants, ainsi que les migrants eux-mêmes, se retrouvent régulièrement, les premiers confrontés, et les deuxièmes impliqués, dans des situations complexes de superposition de législations relevant de systèmes juridiques d'inspirations différentes.

♦ Les politiques publiques : enjeux et pratiques

Les changements intervenus dans le rôle de la région maghrébine dans les migrations internationales et dans les fonctions migratoires, ainsi que l'intensification des différentes formes de mobilité et de circulation des personnes autour de cette zone amènent à nous interroger sur les signes de la « confection » de nouvelles politiques migratoires par les États du Maghreb. Peut-on désormais considérer la zone maghrébine comme un espace significatif de politiques publiques en matière migratoire ? En effet, si les États se contentaient, dans le passé, de « gérer » les départs de leurs ressortissants et de « veiller » à garder des relations étroites avec leurs colonies à l'étranger, ils sont de nos jours confrontés à des situations tout à fait nouvelles et complexes. La proximité géographique de l'Europe, zone principale d'arrivée des migrants maghrébins d'un côté, et l'extrême interpénétration des intérêts politiques et économiques entre les deux zones de l'autre, soulève la question du rôle des États dans la définition des politiques publiques de gestion des flux. Tous ces États sont confrontés à la gestion des enjeux et des défis de la circulation des personnes, aux multiples statuts, dans cette zone.

La migration clandestine est également un domaine qui amène les États émetteurs des migrants et les États récepteurs à adopter des mesures et à initier des politiques, arrêtées ou pas d'un commun accord, destinées à contrôler leurs frontières, afin d'atténuer les départs illégaux et les entrées de clandestins, en Europe dans ce cas. Les mesures de contrôle du côté des pays destinataires (systèmes des visas, contrôles aux frontières, surveillances à l'intérieur des territoires nationaux) sont complétées par les mesures et les moyens déployés aux points de sortie des territoires des pays de départ dans le cadre des accords de réadmission signés, pour le cas maghrébin, entre les pays situés aux frontières extérieures de l'Union européenne d'un côté, le Maroc et la Tunisie de l'autre.

La question des frontières et de la place des États dans le contrôle et la gestion d'une mobilité internationale initiée par les individus et ou par des membres de réseaux soulève à son tour des interrogations sur la capacité de ces États à maîtriser les flux qui traversent leurs frontières, pénètrent leurs territoires et s'introduisent au sein de leurs sociétés nationales. Il est, en effet, des mobilités génératrices de tensions à l'échelle internationale et révélatrices de la fragilité de certaines sociétés ou États dans la gestion des migrations sur leur territoire. Les événements de septembre 2000 en Libye (confrontations entre citoyens libyens et ressortissants d'États au sud du Sahara), ou ceux d'El Jido en Andalousie (confrontations entre citoyens espagnols et immigrés marocains pour la plupart), illustrent bien ces processus de tension.

RECHERCHES ENGAGÉES ET DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES

Notre démarche consiste à soulever les questionnements, à avancer les hypothèses de travail, et à exposer les approches méthodologiques et les travaux de recherche engagés pour apporter des réponses à, au moins, une partie des questionnements soulevés.

La réflexion développée dans le cadre de ce programme porte, en premier lieu, sur les modes d'analyse des différentes manifestations des migrations internationales. La complexité des phénomènes migratoires, leurs extensions géographiques, et la singularisation des parcours migratoires justifient la mobilisation de plusieurs disciplines scientifiques et la multiplication des niveaux d'études et d'analyses retenues. Sociologues, économistes, géographes et juristes ne peuvent faire l'économie d'une confrontation de leurs approches respectives pour mettre en évidence les logiques individuelles et collectives qui sous-tendent le fonctionnement des réseaux relationnels et de transactions forgés par la mobilité des personnes.

Pour traiter les questionnements soulevés et répondre aux hypothèses de travail avancés, nous avons adopté un ensemble de démarches et des modes d'approches à la fois qualitatives et quantitatives, à des échelles fines ou larges. L'objectif étant d'étayer les analyses des données macro-statistiques et les

observations d'ensemble par des analyses micro-sociales et micro-spatiales

Deux séries de travaux ont été engagés à cette fin : des travaux d'analyse statistique et d'exploitation cartographique ; des recherches de terrain.

1. Travaux documentaires, de dépouillement et d'exploitation statistiques et cartographiques de bases de données.

♦ Analyse statistique et production cartographique⁵

L'objectif est, dans ce cas, d'exploiter les données statistiques existantes qui portent sur l'émigration des Maghrébins à l'étranger et sur la présence de ressortissants étrangers dans les pays maghrébins. L'analyse statistique sera doublée d'une exploitation cartographique destinée à permettre une lecture illustrée de la distribution géographique du phénomène migratoire qu'il soit destiné au Maghreb ou qu'il en soit issu. Dans le cadre de leur coopération scientifique *l'IRMC* et le *Laboratoire MITI* (Migrations Internationales, Territoires et Identités)⁶ ont décidé un partage des tâches: *MITI* se charge (dans ce cadre) de l'analyse statistique et de l'exploitation cartographique des données concernant les migrants maghrébins en France à partir des recensements de 1990 et de 1999. *L'IRMC* se charge du même mode d'exploitation : d'un côté, des données statistiques produites à partir du Maghreb ; de l'autre, des données de *l'ISTAT* (Istituto Nazionale di Statistica) sur la présence des ressortissants des pays du Maghreb en Italie depuis le début des années 90. L'exploitation de la base de données de la Chancellerie du Consulat Général de Tunisie à Milan nous permettra de mettre en relation la répartition géographique des ressortissants tunisiens immatriculés à la chancellerie selon leurs provinces de résidence (au nombre de 24) en Italie et selon leurs gouvernorats de naissance en Tunisie (au nombre de 23). C'est, à notre connaissance, la première fois que se réalise un tel travail de croisement entre les lieux d'origine des migrants et leurs lieux de résidence à l'étranger, à partir d'une base de données consulaire de 12.000 migrants. Cette base de données fournit d'autres types d'informations pertinentes : tranches d'âge, sexe, professions déclarées et statuts professionnels.

Ces travaux quantitatifs permettront de réfléchir sur la question du statut scientifique et politique des statistiques migratoires et des conditions de leur production.

Les mêmes interrogations peuvent se développer autour de la cartographie, technique normative, mais aussi réductrice de la réalité, notamment par le biais d'une saisie instantanée d'une situation, qui ne restitue pas des processus complexes de circulation migratoire. Nous sommes ainsi amenés à représenter des résidents tunisiens dans les limites administratives des provinces italiennes, mais nous savons par ailleurs que les territoires de leur mobilité vont très souvent au delà de ces limites. D'un autre côté, nous sommes amenés à représenter les unités administratives de naissance des Tunisiens résidents en Italie, mais nous savons

également que ces derniers sont certainement passés par d'autres lieux en Tunisie avant de s'installer en Italie.

♦ La mise en place d'une base de données juridiques sur les migrations

Monia BEN JEMIAA⁷ coordonne⁸ un travail de mise en place d'une base de données juridiques destinée à rassembler les textes (lois, protocoles, décrets, circulaires, conventions internationales...) qui régissent et organisent la mobilité internationale des personnes au Maghreb (émigration, immigration et transit). Ces textes portent notamment sur les thèmes suivants : les conditions de sortie des nationaux et d'entrée et de séjour des étrangers, le droit de la nationalité, les législations sociales et du travail, les législations fiscales, les compétences des tribunaux des pays maghrébins, le droit applicable aux relations civiles et commerciales nouées entre Maghrébins et Étrangers...

Madame Khadija EL MADMAD⁹, titulaire de la chaire de l'UNESCO « Migrations et droit », coordonnera un travail parallèle au Maroc, destiné, comme en Tunisie, à rassembler le même type de matériaux. Des contacts sont entrepris en Algérie afin de parvenir à réunir, en fin de compte, un corpus assez cohérent portant sur les trois pays du Maghreb central.

♦ Dépouillement des dossiers de demandes de regroupement familial

Nous avons procédé au dépouillement anonyme d'environ 1500 dossiers de demandes de regroupement familial déposés auprès de *l'Office des Migrations Internationales (OMI)* à Tunis durant les années 1999 et 2000, en partenariat scientifique avec Pascal CHARTREZ, directeur du bureau de Tunis. Ce dépouillement nous permettra, grâce à l'association de Nouredine MZOUGH¹⁰, d'identifier les nouvelles tendances du mouvement de départ des familles, les profils de personnes concernées, les catégories socio-professionnelles des conjoint(e)s rejoignant(e)s ou de ceux qui engagent la procédure. Les données sur l'âge, le sexe, la scolarité des enfants (mais aussi des conjoints) candidats au regroupement, celles sur le degré de leur maîtrise de la langue française avant l'arrivée en France, sont susceptibles d'éclairer les politiques d'insertion future en France. L'analyse de ces informations donnera lieu enfin à une production cartographique qui nous enseignera sur les régions de départ, en Tunisie, et d'arrivée, en France, impliquées par ce mouvement¹¹.

2. Les travaux de terrains¹²

Dans la deuxième série de travaux, quatre études entreprises à l'échelle micro-sociale et micro-spatiale permettent de tester certaines hypothèses avancées dans la plate-forme du programme ou proposées lors du séminaire de son lancement. Elles permettront également de vérifier les approches et d'appréhender les réalités et les mutations d'une mobilité qui n'est plus ni émigration ni immigration définitives, mais un mouvement de va-et-vient et de circulation, de construction de réseaux relationnels réactivés par des logiques identitaires,

économiques ou juridiques. Ces travaux ont en particulier permis la rencontre et le travail en commun entre des chercheurs issus de disciplines différentes (géographes, sociologues, juristes, historiens...).

◆ Conflits de lois

Pour répondre à une partie des questionnements soulevés, Monia BEN JEMIAA envisage de travailler sur les conflits de loi dans des situations migratoires et sur la réception des systèmes de souche musulmane dans l'ordre juridique occidental. Les mêmes problèmes se posent dans les modes de réception des systèmes juridiques entre pays du Maghreb notamment sur la question de la polygamie.

◆ Recomposition familiale et inscription des commerçants immigrés tunisiens dans les espaces locaux entre Marseille et le Sud tunisien

Dans une recherche en cours conduite en commun avec Sylvie MAZZELLA¹³ sur les recompositions familiales en contexte migratoire, nous avons tenté de comprendre, par le biais d'une micro-enquête, les aboutissants de la transition qui s'opère sous nos yeux d'une situation où l'émigration de la famille était loin de figurer dans les options des chefs de ménage migrants à une situation où le regroupement familial devient la règle. L'étude porte sur un groupe familial, originaire de la zone de Ghomrassen (région de Tataouine). Elle s'attache à mettre en relief la diversité des ménages, celle des trajectoires individuelles de leurs membres, la complexité des rapports multidimensionnels entre familles d'un côté, et société locale de résidence et d'origine de l'autre, celle enfin des rapports inter et intra-générationnels.

L'évolution du fonctionnement de ce groupe étudié nous donne des points de repère sur les mutations et les transformations que connaît l'émigration des Maghrébins.

◆ Mobilité et réseaux migratoires au Sahel tunisien

le Sahel tunisien a été retenu pour l'étude de réseaux migratoires construits surtout autour de l'exercice d'une activité économique liée aux transactions et aux échanges matériels.

◆ Réseaux migratoires entre Msaken (région de Sousse) et la région niçoise

Dans une recherche conduite durant l'été 2001¹⁴, Ridha LAMINE¹⁵ et Taoufik BOURGUIBA¹⁶ s'attellent à identifier les nœuds des réseaux dont le fonctionnement repose sur les relations d'inter-dépendance entre les différents groupes sociaux actifs à travers le champ migratoire et de circulation des personnes entre Msaken et la région niçoise : réseaux familiaux, réseaux d'échanges et de transactions économiques.

◆ Réseaux migratoires et transactions autour de la mécanique usagée à partir de Menzel Kamel (région de Monastir)

Dans le même sens, une recherche sera menée ayant pour objectif de comprendre les articulations et les imbrications entre réseaux migratoires et échanges

matériels dans le village de Menzel Kamel (arrière pays de Monastir). Cette localité se présente comme le comptoir national de commercialisation des moteurs et de la pièce détachée d'occasion importés de France, grâce au fonctionnement d'un réseau de collecte de la marchandise sur l'ensemble du territoire français puis son transfert en Tunisie. Ce réseau est tenu pour la majeure partie par les migrants en France originaires de Menzel Kamel. Une partie marginale du trafic est assurée par les migrants de Msaken. Menzel Kamel est ainsi directement connectée à la région Bourgogne, et particulièrement au Département de la Saône-et-Loire où les migrants de ce bourg sahélien sont bien concentrés à Chalon-Sur-Saône. Le migrant originaire du Menzel Kamel n'est plus uniquement l'ouvrier d'autrefois, mais a peu à peu acquis des savoir-faire dans la recherche de « coups » commerciaux et d'« occasions » pour la récupération de pièces et de moteurs usagés. Cette réflexion rejoint les analyses menées dans le cadre d'autres programmes, comme celui qui a été développé par l'équipe de chercheurs formée autour du projet « L'économie de bazar dans les métropoles euro-méditerranéennes »¹⁷. D. GAMBARACCI¹⁸ y a notamment démontré comment des groupes migrants (Géorgiens et Sénégalais à Anvers, Marocains à Milan, Algériens à Marseille et à Paris, Sénégalais à Barcelone et à Marseille, Albanais en Italie...) acquièrent des compétences et intègrent des savoir-faire dans les transactions et le transfert de produits licites (pièces détachées de véhicules, Hi-fi et électronique, produits de Bazar, tapis, bibelots, produits orientaux...) ou illicites dans la contrebande (cannabis, voitures volées, tabac...).

◆ Recompositions migratoires dans le Sahel intérieur (région de Jbéniana)

Pour comprendre comment s'opèrent les changements de destinations géographiques à partir des régions de départ en Tunisie, Salem CHRIHA¹⁹ a approché 300 familles dans la zone rurale de Ajenga et H'zeg, autour de J'béniana (région sfaxienne), qui fonctionne comme zone de recrutement de migrants (réguliers, temporaires ou clandestins) vers la France, la Libye et vers l'Italie. Il tente de comprendre les raisons du basculement des destinations géographiques des départs qui se sont réorientés depuis les années 80 vers l'Italie, sous la forme de migrations temporaires liées aux activités agricoles en particulier. Le durcissement des conditions d'entrée et de séjour en Italie, après la jonction par ce pays du système Schengen et l'application du régime des visas aux ressortissants tunisiens, a eu comme effet le déclenchement d'un mouvement de migrations clandestines. Ceci soulève des interrogations sur les rapports entre politiques migratoires, systèmes des visas et émigration non déclarée.

◆ Délocalisation industrielle et entrepreneurs transnationaux : formation de nouveaux couloirs migratoires et de filières commerciales parallèles

Les formes de délocalisation industrielle vers la Tunisie à partir du district marseillais de la confection ont amené Michel PERALDI²⁰ à émettre l'hypothèse que ces implantations marseillaises en Tunisie

susciteraient le déclenchement de filières migratoires alimentées par la main d'œuvre féminine de ces entreprises²¹. Une série d'enquêtes conduites²² sur plusieurs sites (dans le district marseillais de la confection, dans la zone franche de Bizerte et dans le Sahel de Sousse), a permis d'infirmer cette hypothèse ; mais aussi d'identifier les flux, cette fois-ci, de marchandises qui mettent en relation les donneurs d'ordre avec les fabricants, et qui contribuent à la complexité des formes de mobilité, entre la Tunisie et la France dans le cas présent, dont il s'agit de comprendre les logiques.

♦ Circulation migratoire et recompositions territoriales au Sahara

Les travaux conduits sur les confins sahariens du Maghreb par Olivier PLIEZ²³ et Sassia SPIGA²⁴ mettent en évidence le rôle décisif des mobilités trans-sahariennes dans les recompositions et la restructuration urbaines et démographiques au Sahara, à travers l'émergence d'un réseau étendu de relais et de nœuds centraux qui servent de carrefours et de points de recomposition des flux et de leur réorientation. Des modes multiformes et hiérarchisés de mouvements de populations et de mobilités, entretenus non seulement par les migrants mais aussi par des groupes et des acteurs qui tirent profit de ces mobilités ou les organisent, donnent naissance à des dynamiques spatiales et économiques qui expliquent le regain de vitalité de l'espace saharo-sahélien. Les routes et les moyens de transport collectif (bus, taxis, camions...) servent désormais de liens entre le Maghreb et l'Afrique noire à travers le Sahara. Les centres urbains sahariens tirent profit de la fluidité des mouvements contemporains de populations et des marchandises. Des centres de transit migratoire émergent et consolident leur rang grâce à la circulation des personnes qui contribue à réactiver des économies locales et à approvisionner ces villes situées sur les routes migratoires en produits divers dont la provenance s'étend au-delà des espaces sahariens.

O. PLIEZ conduit ses travaux dans la région du Fezzan (Sud-Ouest du territoire libyen), alors que S. SPIGA les mène sur l'axe qui s'appuie sur Tamanrasset comme nœud des circulations traversant le Sud algérien.

♦ Le Maroc Pays de transit migratoire

Mounir ZOUITEN²⁵ et Mehdi LAHLOU²⁶ présenteront les résultats d'un projet de recherche sur le transit migratoire au Maroc des populations d'Afrique Sub-sahariennes. Ce projet est financé par le BIT (Genève) et le CODESTRIA (Dakar).

On trouvera le descriptif des manifestations scientifiques organisées dans le cadre du programme durant ses deux premières années, et la liste des chercheurs qui y sont associés, sur le site internet de l'IRMC (www.irmcmaghreb.org/migrations).

NOTES

1. Olivier PLIEZ : Vieux réseaux, nouvelles circulations entre le Maghreb et l'Afrique noire: flux migratoires et dynamiques urbaines dans le Sahara. A paraître in Méditerranée.

2. Département d'Histoire. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Université Ghar Younés. Benghazi.

3. PLIEZ O.: *ibid.*

4. Publications du Centre du Jihad des Libyens pour les études historiques. Tripoli.

5. Travaux en cours, réalisés par Frédéric ARCENS, géographe à l'IRMC, coordonnés par Hassen BOUBAKRI. (www.irmcmaghreb.org/migrationscarto/index.htm).

6. UMR (Unité Mixte de Recherche) 6588. CNRS- Universités de Poitiers et de Bordeaux III.

7. Professeur de droit international privé. Faculté des Sciences juridiques, politiques et Sociales. Tunis.

8. En association avec Blaise DELTOMBE, juriste. IRMC.

9. Professeur de droit international. Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales. Université Ain Chok. Casablanca.

10. Doctorant et enseignant au Département de géographie à la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Sousse.

11. Les résultats de ce travail d'exploitation des données seront présentés aux prochaines réunions du programme.

1

2

Actions qui ont bénéficié de l'appui de l'Institut Français de Coopération (IFC).

13. Sociologue, Chargée de recherche au Laboratoire Méditerranéen de Sociologie (LAMES) / MMSH/ Aix-en- Provence. L'enquête a été réalisée à Marseille et à Ghomrassen. Le dépouillement de cette enquête est en cours et ses résultats seront présentés lors de la réunion intermédiaire du programme, prévue à Poitiers les 5-6 avril 2002.

14. Recherche intitulée « Réseaux migratoires entre Msaken (région de Sousse) et la région niçoise ».

15. Maître de conférence au Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.

16. Doctorant et enseignant au Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse.

17. Une partie de résultats de cette recherche ont été publiés: PERALDI M. (Sous la dir) : Cabas et Containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers. Éditions Maisonneuve et Larose, 2001. 361 p.

18. GAMBARACCI D. L'occasion manquée. La filière automobile entre Marseille et l'Algérie. in PERALDI M. (Sous la dir) : Cabas et Containers. Activités marchandes informelles et réseaux migrants transfrontaliers. Éditions Maisonneuve et Larose, 2001. 361 p.

19. Département de géographie. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax.

20. Chargé de recherche au LAMES (Laboratoire Méditerranéen de Sociologie). MMSH. Aix-en-Provence.

21. Saskia SASSEN : The mobility of labour and capital. A study in international investment and labor flow. New York. Cambridge University Press. 1989.

22. Conduites par Michel PERALDI, Hajer BETTAIEB et Chiara LAINATI.

23. Géographe, chargé de recherche à IREMAM- MMSH. Aix-en-Provence.

24. Enseignante-chercheur en géographie. Département d'aménagement. Université Badji Mokhtar. Annaba. Recherche intitulée : « Migrations, urbanisation et développement local dans le Sahara ».

25. Professeur d'économie. Université Mohamed V, Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales, Souissi, Rabat.

26. Professeur d'économie. Institut National de Statistiques et

◆ **CHERKI Alice, *Frantz Fanon. Portrait*, Le Seuil, Paris, 2000, 314 p.**



Mort à 36 ans, Frantz FANON est l'auteur de plusieurs ouvrages (*Peau noire et masques blancs*, *Les Damnés de la Terre*, *L'an V de la Révolution algérienne*...) qui ont eu un impact immédiat et une postérité inégale. Ce psychiatre d'origine antillaise, enterré en terre algérienne a eu au cours de sa courte existence un parcours dense, riche qui lui a fait toucher de près les diverses facettes et manifestations de la violence humaine en situation de domination. Sa pratique thérapeutique mise au service d'un engagement politique soutenu, est alimentée par une culture humaniste qui a modelé les analyses des problèmes de son époque : la colonisation, le racisme, la violence.

Plusieurs biographies ont précédé ce portrait-hommage écrit par une collaboratrice qui a connu et admiré ce médecin militant et penseur ; elle l'a fréquenté entre 1956 et 1961 et a traversé la période algéro-tunisienne de sa vie. Ce témoignage « distancié » comme le revendique son auteur reprend consciencieusement l'œuvre de FANON et tout ce qui a été écrit à son propos, y compris outre Atlantique :

commentaires, réactions, témoignages, notes de lecture, biographies, articles de revues, actes de colloque... Il replace également la personnalité de FANON dans les différents cercles politiques, intellectuels, idéologiques et socio-professionnels au sein desquels il s'est plus ou moins intégré, exprimé, et a développé sa pensée.

Après une formation et une carrière française FANON fait connaissance avec l'Algérie en 1953 comme médecin. Nommé à Blida, dans l'hôpital qui porte aujourd'hui son nom, il plonge dans l'exercice de la psychiatrie et de la pathologie en milieu colonial, fait l'expérience de l'oppression coloniale et de la mise en route d'un mouvement de libération. Cette formation politique « sur le tas » l'amène à opter pour le FLN, au sein duquel il noue des amitiés (dont celle avec Ramdane ABBANE) et exerce des responsabilités.

Il quitte l'Algérie en 1956, s'installe à Tunis où il continue à soutenir activement la cause algérienne. Là, ce « drôle d'Algérien, noir de surcroît » devient un des militants les plus actifs du FLN, écrit des articles pour *Résistance algérienne* puis pour *El Moudjahid*, où il est membre de l'équipe rédactrice. Durant ses quatre années tunisiennes, ses activités de psychiatre et de militant lui suffisent de moins en moins, celles d'enseigner et d'écrire prennent progressivement plus de place dans sa vie. Son contact avec la psychanalyse se densifie (il introduit l'hospitalisation de jour, prône l'ouverture des portes des asiles psychiatriques, conduit des psychothérapies) en même temps que ses écrits se politisent.

En mars 1960, il est nommé ambassadeur itinérant de l'Algérie en Afrique. Son intérêt pour l'Afrique noire s'affirme dans ce nouveau rôle diplomatique. Il survit à un attentat mais succombe fin 1961 à une leucémie en laissant une œuvre en gestation - que certains jugent datée-, trop rapidement oubliée avec la décolonisation.

◆ **MERVIN Sabrina, *Un réformisme chiite – Ulémas et lettrés du Gabal 'Âmil (actuel Liban-Sud) de la fin de l'Empire ottoman à l'indépendance du Liban*, Khartala-CERMOC-IFEAD, Paris, 2000. 526 p.**

Consacré au réformisme chiite, cet ouvrage d'histoire sociale et religieuse est l'une des rares études scientifiques à s'intéresser au chiisme arabe. L'objet d'étude est de viser à établir l'existence d'un mouvement réformiste parmi les clercs chiites du Gabal 'Âmil entre la fin de l'Empire ottoman et la formation de l'Etat libanais et d'analyser ses caractéristiques. L'étude débute en 1880, afin de saisir les prémices du mouvement et s'achève à peu près au moment de l'indépendance du Liban, en 1943. Ultérieurement, le mouvement réformiste se poursuit sous des formes différentes.



Ce livre analyse l'œuvre et les actes de ces '*ulamâ* ainsi que des lettrés, reconstituant leur milieu, leurs réseaux, leurs stratégies matri-moniales, nous livrant des aspects de leur vie quotidienne. Il nous fait pénétrer dans la société du Gabal 'Âmil et com-prendre son fonction-nement. Les notices biographiques de ces '*ulamâ* et de ces lettrés ainsi que celles de quelques personnages secondaires ont été placées à la fin de l'ouvrage.

Ainsi, nous apparaît la place des '*ulamâ* dans la société '*âmilite*, le fonctionnement de leur corps, leur quête de science ainsi que leurs responsabilités temporelles et spirituelles. Cette étude explique comment le réformisme gagna le Gabal 'Âmil et quelles furent ses manifestations. La manière dont les '*ulamâ* envisageaient l'instruction des enfants, l'éducation des croyants et la formation des clercs est aussi décrite.

L'auteur retrace les événements principaux auxquels ces clercs réformistes ont dû s'adapter : la Première Guerre mondiale, la chute de l'Empire ottoman, le mandat français, puis la création de l'Etat libanais. Face à la complexité du contexte historique, une lecture est proposée des divers positionnements de ces clercs réformistes, allant du pragmatisme à l'idéalisme. Leur position par rapport aux sciences profanes, modernes et sur les inventions techniques est abordée. Sans prôner un retour à l'islam des origines, ils avaient cependant le souci de lutter contre les innovations blâmables (*bid'a*-s). Leur conception de leur rôle politique et ses manifestations sont aussi étudiées, notamment leurs positions à l'égard du nationalisme arabe et du panislamisme, ainsi que la manière dont ils furent sensibles aux débats des sunnites et à la question du khalifat. Le combat nationaliste des '*Amilites* est retracé, débouchant sur l'affirmation d'une identité chiite, puis la formation d'une communauté politique.

Les sources sur lesquelles s'étaye cette démonstration ont deux provenances. Les unes sont internes à la société '*âmilite* : des écrits, ouvrages, des articles de presse des '*ulamâ* et des lettrés, ainsi que des témoignages recueillis par l'auteur. Les autres procèdent d'un regard extérieur. Il s'agit de récits de voyageurs et surtout des archives du ministère français des Affaires étrangères. Les informations ainsi obtenues ont été croisées pour écrire dans une perspective d'histoire sociale ce « réformisme chiite » d'une région qui reste encore fort peu étudiée.

◆ **LEPETIT B. et TOPALOV C. (dir.), *La ville des sciences sociales***, Belin, Paris, 2001, 409 p.

Pourquoi certains livres deviennent peu à peu des textes fondateurs ? Si le nombre impressionnant de références faites annuellement à MM. WEBER, CHRISTALLER ou CASTELLS ou d'autres a le défaut de nous masquer l'œuvre derrière quelques mots, cet ouvrage nous permet de comprendre comment une grande part de notre savoir s'est peu à peu constituée de lecture et relectures de quelques textes. Il est certes utile d'être renseigné de façon



précise sur les déviations dans l'emploi récent de certains termes (le *ghetto* de WIRTH par exemple), l'altération d'idées (les pensées de WEBER exportées bien au-delà des propos de l'auteur), l'implication personnelle des auteurs dans le contexte de l'époque (l'engagement civique de POËTE ou militant de CASTELLS et GODARD) ou encore les récupérations (HALBWACHS, juriste avant d'être sociologue, fut sorti de l'oubli par des

historiens). Mais restituer les conditions de productions des œuvres du passé en même temps que leur contexte permet de les aborder de façon moins instrumentale et de mieux analyser les enjeux soulevés et l'influence de ces auteurs lors des refontes successives des différentes disciplines des sciences sociales. L'objet dont il est question ici est la "ville" et l'ensemble des points de vue présentés nous montre la diversité dans la construction de ces représentations savantes, leurs évolutions. "Les sciences sociales choisissent diversement les aspects de la société qu'elle vont spatialiser, et tout aussi diversement les formes de spatialisation". Une telle hypothèse, qui conduisit le séminaire à l'origine de ce livre, en invitait une autre : pourquoi telle discipline spatialise ainsi son objet à tel moment ? "On peut penser qu'un aspect souvent inaperçu de la construction de l'objet est une orientation du regard, une posture, un choix d'échelle et de registre de causalité, qui ne sont pas sans rapport avec les exigences pratiques du temps". C'est donc vers une réflexion sur la fabrication progressive des différentes approches que nous portons actuellement sur la "ville" que nous entraîne l'enchaînement de ces huit textes successifs. En ce sens, l'actualité de ces textes va bien au delà des questionnements qu'ils suscitent encore, de l'anachronisme qui leur est (trop rapidement) attribué. C'est en filigrane un mode de réponse à des questions que nous ne nous posons plus dans les mêmes termes qui apparaît : l'écart par rapport à nos propres savoirs et évidences. Cette ouverture vers de nouvelles pistes de recherche est un bel hommage à Bernard LEPETIT, qui avait fait à L'IRMC l'une de ses dernières interventions, très écoutée.

◆ **RACHIK Hassen, *Comment rester nomade***, Afrique orient, 2000, 175 p.

L'objet de cet ouvrage est l'étude des transformations que vit la société rurale marocaine, ceci à travers l'analyse des mutations qui traversent les sociétés nomades et notamment celle des Béni Guil dans l'oriental. L'auteur y montre comment en trois décennies, ces nomades du Maroc Oriental, abandonnèrent le *douar*, les chameaux... comment certains s'adaptent aux conditions nouvelles et continuent à se déplacer grâce aux transports motorisés..., d'autres moins



fortunés fixent leurs tentes... et survivent, d'autres encore abandonnent carrément la tente et deviennent sédentaires. C'est une étude qui cherche à comprendre d'une part l'abandon du nomadisme traditionnel, fondé essentiellement sur le *douar* et le chameau, d'autre part, les innovations qui permettent à des nomades de s'adapter et de survivre. L'étude privilégie la vie quotidienne, les actions et les relations sociales

concrètes, naguère, autour du chameau..., et à présent autour du camion, du marché, de l'Etat...

S'appuyant sur la distinction entre la notion de '*rab*' et de '*rahhal*' (la notion de '*rab*' caractérise beaucoup plus une culture qu'un mode de rapport au sol, alors que celle de '*rahhal*' se réfère à la mobilité et au déplacement), l'auteur montre comment un nomade qui a fixé sa tente avoue sans ambages qu'il n'est plus '*rahhal*', soulignant ainsi un changement dans la dimension spatiale de son identité, mais continue à affirmer son appartenance aux '*rab*', mettant cette fois-ci l'accent sur des affinités culturelles.

De ce point de vue, les transformations sociales sont considérées, non comme une série d'étapes ayant une direction déterminée et menant à une fin prévisible, mais comme une série d'événements et de processus sociaux. Etudier un changement, c'est rendre compréhensible le passage d'un processus répétitif à un processus de transformation. Par ailleurs ces changements sont rendus compréhensibles en considérant les processus sociaux internes aux communautés pastorales comme étant affectés par des processus sociaux dépassant l'échelle tribale. En effet une donnée contextuelle cesse d'être une donnée simplement extérieure à partir du moment où elle est intégrée et actualisée dans la nouvelle stratégie des nomades. Dans ce cadre, le changement de la société nomade réside dans l'inadéquation entre les stratégies ancestrales et un contexte en perpétuel changement.

■ Les Cahiers du CREAD

N° 53, 3^{ème} trimestre 2000*Le mouvement associatif en Algérie :
réalités et perspectives*

Ce numéro de la revue du Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement nous propose un bilan du mouvement associatif en Algérie mêlant analyses générales et sectorielles. On retiendra particulièrement la contribution d'Abdelkader LAKJAA, qui dégage bien les grandes tendances et les spécificités du mouvement associatif en Algérie. Mû par des ressorts identitaires (du sportif au religieux), les défaillances de l'Etat prestataire (parents d'élèves), et la recherche de nouveaux mécanismes de solidarité en milieu urbain, sa dynamique paraît freinée par la cohabitation de deux formes d'association. L'une relève du registre traditionnel, gravitant autour de la *djemâa*, l'autre du registre moderne de l'association déclarée. Dualité et cohabitation dans un même espace (notamment en Kabylie), marquant les clivages anciens/jeunes, hommes/femmes, ville/campagne, mais dualité toute relative quand on y regarde de plus près. Les associations « modernes » prennent en charge la tradition, ou au moins la réinventent dans la gestion de l'urbain. Ainsi, les jeunes des comités de quartier à Oran s'impliquent-ils dans la gestion des obsèques, dans un processus d'adaptation réciproque des rituels et des usages de l'espace urbain. Parce que le mouvement associatif renvoie au rapport à soi, à l'Etat et à la société, il est porteur d'espoir pour la société algérienne, outil de lutte « contre les fragmentations sociales et spatiales... de sortie de l'atomisation et du fatalisme » (Mohamed MADANI). Il suscite une attitude ambivalente de l'Etat, qui à la fois l'encourage et le bride. Il est vecteur d'« entrée dans la modernité » pour la jeunesse (Saïb MUSETTE), du passage d'un féminisme « d'élite » à un féminisme « de masse » pour le mouvement féministe algérien (Djemila BELHAOURI-MUSETTE). Dans ce sens, la rupture de 1988 « a libéré les initiatives et rassuré quant aux capacités de la société de se prendre en charge » (Larbi ICHEBOUDENE), participant à la promotion du mouvement associatif.

Quelques études de cas sont également exposées, sur les associations culturelles (Nadia AÏT-ZAÏ, Aïcha BARKI), les associations d'action sociale (Denis GONZALEZ, Issa BEN LAKHDANE), ou les associations d'immigrés (Hocine ABDELHAOUÏ).

LES CAHIERS DU CREAD

Centre de Recherche en Economie
Appliquée pour le Développement
B.P. 197 - Rostomia, Bouzaréah, ALGER
Tél : 213-2-94.12.72
Fax : 213-2-94.17.16

■ Les Cahiers de l'IREMAM

253 p. 2000

Elites du monde nomade touareg et maure

Ce collectif s'interroge sur les critères et les exigences auxquels répond la *fabrication* des élites du monde nomade, et sur les métamorphoses qui la travaillent dans un environnement en pleine mutation. Il s'interroge également sur la hiérarchie et la constitution des savoirs mis en œuvre et des pouvoirs qu'ils confèrent, et également sur les conditions nécessaires à leur perpétuation ou, au contraire, à leur invalidation dans le monde saharien. Ces interrogations sont appréhendées à travers deux répertoires : les Touaregs, berbérophones manifestant un attachement à des valeurs cognatiques et féminines, et les Maures, arabophones revendiquant des valeurs agnatiques et masculines.

La notion d'élite, dans ces études, est explorée et utilisée dans une acception large et une perspective diachronique qui met en avant l'évolution des modalités de transmission des savoirs et de leur contenu. Les élites sont tous ceux qui occupent le *premier rang*, quel que soit le domaine d'application : politique, spirituel, culturel, technique, etc.

Cependant, les auteurs mettent en exergue des nuances locales. Du côté touareg, la représentation de l'*excellence* implique à la fois des principes de hiérarchie, de pluralité et d'électivité. Du côté maure, le principe de hiérarchie semble plus systématiquement privilégié, se traduisant par une organisation sociale rigidifiée sous des distinctions généalogiques, opposant arabes (*hassân*) et berbères (*znâga*), et par des formes de centralisation du pouvoir politique sous forme d'emirats.

Plusieurs études mettent en évidence des modèles d'organisation du politique qui échappent à la lecture simplement *tribale* ou *parentale* des faits et contribuent ainsi à déconstruire des grilles de lecture de type colonialiste présentant une faible valeur explicative. C'est le cas notamment de la vision que la colonisation a laissée de la société maure. Elle est présentée comme une *société « féodale et centralisée »* pour servir à légitimer la conquête coloniale avec ses fins *civilisatrices*. C'est le cas également de l'idée d'une hiérarchie immobile s'incarnant dans une organisation pyramidale coiffée par un *chef suprême*. Elle apparaît comme un *fantasme colonial* élaboré en particulier à cause de la nécessité impérieuse, pour les autorités, de trouver un interlocuteur unique et influent.

IREMAM-CNRS

Université d'Aix-Marseille
Aix-en-Provence - FRANCE

■ Ethnologie française.

Janvier-mars 2001, tome XXXI, n°1.

Terrains minés en ethnologie

Certains des articles publiés dans cette livraison d'Ethnologie française développent des interventions présentées dans le cadre de journées d'études organisées lors des séminaires de l'Institut d'ethnologie méditerranéenne et comparative (MMSH) en 1997-1998. Ce numéro propose de réfléchir sur les enjeux et problèmes de la discipline quant au rapport au terrain, ce « lieu » physique et mythique à la fois, où se construisent les problématiques scientifiques par le biais d'une implication personnelle forte. Le titre « terrains minés », qui renvoie à la notion de danger, invite à une réflexion sur les différents types de dangers et les manières de les intégrer à sa recherche.

D. ALBERA rappelle dans son introduction l'origine militaire du vocable « terrain » avant que celui-ci ne soit adopté par le langage scientifique au XIX^e siècle. Il resterait de cette histoire belliqueuse un affrontement d'une nature particulière, une violence symbolique qui « est vécue – et expiée – dans l'intimité ». Les contributions rassemblées sont précisément des descriptions d'itinéraires ethnographiques qui s'interrogent sur cette violence, sans omettre par ailleurs la question de l'évolution rapide de la notion de terrain qui influe sur le positionnement du chercheur.

Ce numéro tire sa richesse de la diversité des situations de recherches présentées et des traditions intellectuelles multiples auxquelles se réfèrent les auteurs, originaires de différents pays du pourtour méditerranéen. Les dangers qui sont traités ici sont autant physiques, symboliques que méthodologiques, les chercheurs soulignant les divers « inconforts du terrain » sans jamais céder au pessimisme post-moderniste. Qu'il s'agisse d'une enquête en Algérie (MOUSSAOUI), en Croatie (ZMEGAG), dans un bidonville de Casablanca (ARRIF), sur la mafia d'un village sicilien (BLOK), ou dans une centrale nucléaire en France (FOURNIER), les différentes configurations de pouvoir à l'œuvre impliquent de la part du chercheur une démarche prudente et téméraire à la fois. De même, les articles de CUNHA sur une prison de femmes au Portugal, de LEPOUTRE sur le traitement politique et institutionnel des connaissances ethnologiques en général, et des pratiques adolescentes en banlieue parisienne en particulier et de BORDIGONI sur la difficulté d'accès au travail ethnographique chez les Tsiganes, ou celui de MONTJARET sur la commande passée par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris pour un travail sur la mémoire et l'identité de trois hôpitaux parisiens sur le point d'être regroupés en un seul, posent honnêtement la question de la relation entre savoir scientifique et pouvoirs institutionnels.

MUSÉE DES ARTS ET TRADITIONS
POPULAIRES

6, avenue du Mahatma Gandhi - 75116 - PARIS

■ **Genèses, sciences sociales et histoire**
N° 43, juin 2001

Rencontre(s) coloniale(s)

En consacrant un dossier aux *Rencontre(s) coloniale(s)*, coordonné par Isabelle MERLE, la revue *Genèses* prolonge le débat historiographique sur le fait colonial. Depuis le début des années 1970 en effet, l'ouvrage *Le mal de voir* (Université de Paris VII-Jussieu) puis des approches telles que les *Colonial Studies* américaines, les *Subaltern Studies* indiennes ou encore des développements récents de l'anthropologie historique (dont les travaux de Marshall SAHLINS, de James CLIFFORD, ou de Nicholas THOMAS, etc.), ont mis l'accent sur la complexité des interactions entre colonisés et colonisateurs. Les quatre articles publiés ici par *Genèses* s'inscrivent dans la même perspective qui tend à s'affranchir des dichotomies simplificatrices. En insistant sur le caractère pluriel de la « rencontre », les auteurs cherchent à mieux appréhender la diversité des rapports coloniaux, « tissés sur le mode de l'échange, de l'hybridation et de la réappropriation ou de la collaboration » ; sans pour autant occulter les différentes expressions « de la violence, de la force et, en retour, de l'aliénation, de la résistance ou de la révolte ».

Ensemble, les auteurs étudient des univers sociaux aussi différents que l'Australie au XVIII^e siècle (I. MERLE), Java entre le XVIII^e et le XX^e siècles (R. BERTRAND), le Vietnam entre 1860 et 1940 (L. DARTIGUES) et la Nouvelle Calédonie (M. PINEAU-SALAÛN). En mettant en scène, dans cette perspective comparée, les différents groupes d'acteurs, ils veulent rendre compte des dimensions sociales, culturelles et symboliques des processus de confrontation à l'œuvre ; et éclairer les modes de construction des nouvelles configurations sociales et politiques, issues de la dynamique coloniale.

On retiendra également dans cette livraison ancrée dans des questionnements contemporains, la réflexion méthodologique d'Alain DESROSIERES sur les ambiguïtés de la sociologie quantitative, l'apport de Jean JOANA au débat national sur la question municipale, à partir d'une étude sur l'action publique des municipalités d'Avignon sous la III^e République ; et une étude de Michel FREYSSENET sur les formes de coopération en sciences sociales, à partir de l'analyse de deux réseaux interdisciplinaires et internationaux, l'IMPVP et le GERPISA.

GENÈSES, revue trimestrielle
Iresco, 59-61, rue Pouchet
75849 Paris - Cedex 17
geneses@iresco.fr
Éditions Belin, 8, rue Férou
75278 Paris - Cedex 06

■ **L'Homme**
Revue française d'anthropologie
N° 158-159, avril-septembre 2001

Ce numéro se propose de construire une anthropologie du jazz. A travers son histoire, à partir des conditions de sa diffusion et réception, les auteurs de ce dossier s'efforcent d'identifier les faits sociaux, tels que les notions de culture dominée et dominante, les phénomènes de transplantation, de métissage culturel et de syncrétisme, les types de résistance et de déviance, et la distinction entre formes populaires et savantes, que recouvrent cette forme d'expression musicale.

On regrettera, tout de même, le manque de textes sur la diffusion et la réception du jazz, sur le ou les publics de cette musique. L'article de Jean JAMIN s'intéresse surtout à l'accueil de cette musique dans les milieux « musicaux » français (les maisons de disques, les revues spécialisées, les chanteurs dits de variété etc.). Michel NAEPELS présente l'ouvrage qu'a consacré l'historien britannique Eric HOSBAWM à la sociologie du jazz. Certes, HOSBAWM a élaboré une sociologie historique de la diffusion et de la réception du jazz : il est une activité professionnelle de production d'un loisir destiné aux classes populaires et moyennes urbaines. Son développement a tenu à la « révolution » industrielle des distractions populaires. Mais cet ouvrage date du début des années 1960. En son temps (1986), le sociologue Jean-Louis FABIANI analysait le modèle de réception exotisante du jazz par l'élite intellectuelle française qui le faisait voisiner avec le surréalisme et « l'art nègre ». En fait, de nombreux thèmes mériteraient d'être approfondis : les formes d'interaction entre musiciens, la diffusion par les concerts, les réseaux de production de disques, l'accès aux radios, aux revues etc. Et surtout qu'en est-il de la réception du jazz dans le public français aujourd'hui ? Par exemple, le rédacteur de cette notice, lui-même amateur de cette musique et fréquentant les clubs de jazz, a remarqué combien cet art est une affaire d'homme. Les femmes présentes dans les salles de concert sont souvent là pour faire plaisir à leur compagnon, initiateur de la sortie. Quelle est la signification anthropologique de ce constat ? Quelle que soit la réponse à cette question, force est de constater que parmi les 17 rédacteurs de ce dossier, l'on ne compte qu'une femme.

L'HOMME, revue française d'anthropologie
Laboratoire d'Anthropologie sociale
Collège de France
52, rue du Cardinal Lemoine
75005 - Paris
L.Homme@ehess.fr
<http://www.ehess.fr/editions/revues/homme>

■ **Monde Arabe**
Maghreb-Machrek
N° 171-172, janvier-juin 2001

Voilà un numéro qui vient à point nommé pour évoquer la situation de la jeunesse du monde arabe. P. FARGUES, dans son introduction, évoque les bouleversements économiques, sociaux et politiques engendrés par l'abandon du modèle de la famille nombreuse pour la famille de deux enfants dans les pays arabes.

Deux articles donnent un éclairage régional et comparatif à deux questions spécifiques à la jeunesse : la massification de l'enseignement supérieur (R. G. SULTANA) et l'insertion sur le marché de l'emploi. P. DHONTE, R. BHATTACHARYA et T. YOUSEF soutiennent l'augmentation des actifs pourrait se révéler une aubaine démographique : face à la marée montante des primo-demandeurs d'emploi, les États pourraient favoriser la relance de la construction, car cette branche, à forte intensité de main d'œuvre, absorberait l'offre d'emploi et pourrait répondre aux besoins en logement de la région. Trois articles abordent l'écart entre les générations par les représentations que les unes se font des autres et par leur interaction au sein de la famille. Dans les territoires palestiniens (B. SABELLA), l'occupation israélienne, en limitant la circulation des personnes et en polarisant les mentalités sur une mobilisation politique forte, contraint les familles palestiniennes à évoluer dans un environnement politique conservateur où les positions politiques se transmettent de génération en générations à l'identique. En Égypte, si les changements au sein des familles sont rapides et profonds, les garçons restent les tenants d'un ordre social qui les avantage, tandis que les filles sont davantage contestataires et cherchent des modèles d'identification au-delà du cercle familial (S. AL-TAWILA, H. WASSEF et B. IBRAHIM). Au Liban, parmi une jeunesse bourgeoise née pendant la guerre civile, l'asymétrie des sexes est atténuée par leur vision commune d'une identité nationale positionnée entre arabité et modèles occidentaux. Les trois derniers articles traitent des jeunes dans leur milieu social et la société globale. En Algérie (K. KATEB), les jeunes sont particulièrement touchés par une profonde crise économique et politique, tandis qu'en Libye (N. CHEDLI) une société privée de perspectives suscite le malaise des jeunes. Dans les quartiers populaires du Caire, le mariage est la seule porte d'accès à l'autonomie, mais il est trop onéreux. Dans le même temps, le travail est si aléatoire que le jeune est contraint de multiplier les emplois pour en tirer une épargne.

MONDE ARABE MAGHREB-MACHREK
La Documentation française
29-31, quai Voltaire
75344 - Paris - Cedex 07

ÉTUDES DOCTORALES EN FRANCE...

SÉMINAIRE DE RECHERCHE DE LA MSH DE NANTES

Contacts, échanges et transferts dans le monde méditerranéen pendant l'Antiquité et le Moyen Âge

Ce cycle mensuel de séminaires de recherche (janvier - juin 2002), organisé par la Maison des Sciences de l'Homme « Ange Guépin » à Nantes, réunira en 2002 des juristes, historiens, archéologues, littéraires et arabisants. Il sera suivi d'une journée d'études (décembre 2002) et d'un colloque (printemps 2004). La séance inaugurale a eu lieu à Nantes le 13 décembre 2001 :

Le Coran en Latin au Moyen Âge et à la Renaissance
par Oscar DE LA CRUZ, Département de lettres
classiques de l'Université de Barcelone.

Autres invités au séminaire :

◆ Roberto ROSSETTI (La Sapienza - Rome) : *La lingua franca dans les échanges en Méditerranée.*

◆ Catherine GRANDJEAN (Nantes), François CLÉMENT (Nantes) : *Monnaies et pouvoir.*

◆ Jean HADAS-LEBE (Lyon II), Thierry PIEL (Nantes) : *La question du bilinguisme dans la Rome archaïque.*

◆ Christine MAZZOLI-GUINTARD (Nantes), Martial MONTEIL (Nantes) *Villes et urbanisme : La Gaule romaine et l'Andalousie médiévale.*

◆ Fatima OUACHOUR (Nantes) : *Le métissage culturel en Afrique du Nord ancienne.*

◆ Dominique VALÉRIAN (Paris I), Tahar MANSOURI (Tunis- La Manouba) : *Marchands italiens dans le Maghreb au Moyen Âge.*

◆ Philippe SÉNAC (Poitiers) : *Sociétés et institutions frontalières.*

◆ Patrick HENRIET (Paris IV) : *Y a-t-il une hagiographie de la Reconquête ?*

Contact :

John TOLAN, Maître de conférences en Histoire,
Université de Nantes
B.P. 81227 - 44312 Nantes - France
Téléphone : 00.33.(0)2.40.14.11.06 ;
Fax : 00.33.(0)2.40.14.12.70 ou 00.33. (0)2.40.14.12.69
E-mail : JVTolan@aol.com

Autres informations sur les activités de la Maison
des Sciences de l'Homme « Ange Guépin »
21, Bd Gaston Doumergue, Nantes
<http://palissy.humana.univ-nantes.fr/msh/plan.html>.
UNIVERSITÉ DE PARIS I - CNRS
SÉMINAIRE DU CENTRE DE RECHERCHES AFRICAINES

Université de Paris I - CNRS Séminaire du Centre de Recherches Africaines

Transmission de l'État colonial en Afrique :
année 2001-2002

Mutations Africaines dans la longue durée
MALD - UPRESA 8054

◆ **6 décembre 2001** : Daniel RIVET (Paris I) : *Transmettre à chaud l'appareil coercitif d'État. au Maroc (fin 1955 - début 1956).*

◆ **20 décembre 2001** : Omar CARLIER (Paris I) : *Naissance de la diplomatie algérienne.*

◆ **17 janvier 2002** : Un collectif d'universitaires burundais : *Recherches en cours sur la fin du régime colonial et les débuts de l'indépendance au Burundi.*

◆ **14 février 2002** : Maria ROMO-NAVARETTE (Paris IV) : *Pierre Mendès-France en guerre d'Algérie.*

◆ **28 février 2002** : Marc MICHEL (Université de Provence) : *Naissance des universités en Afrique Noire et à Madagascar (1945 - fin des années 1960).*

◆ **13 mars 2002** : Mohamed HARBI (Paris VIII) : *Dans l'Algérie de Ben Bella.*

◆ **28 mars 2002** : Frédéric ABÉCASSIS (ENS - Lyon) : *La réappropriation par la nouvelle bourgeoisie nassérienne d'un réseau scolaire français.*

◆ **11 avril 2002** : Conclusions provisoires et perspectives à venir.

Centre de Recherches Africaines

9, rue Malher - 75 181 Paris Cedex 04
salle Person (2^e étage)

Contacts : D. RIVET : 00.33. (0) 1.44.78.33.43

Le site de l'école doctorale en histoire de l'Université de Paris 1

Ce site offre des informations actualisées sur l'organisation des séminaires, sur les rencontres doctorales, sur sa revue *Hypothèses* (les sommaires des quatre numéros 1997, 1998, 1999, 2000 sont disponibles sur le site, ainsi que les préfaces en texte intégral). Vous pouvez également y consulter la liste des thèses de l'Université de Paris 1 pour les années 1996-2000.

http://panoramix.univ-paris1.fr/UFR09/ECOLE_DOCTORALE/docto.htm

Calendrier provisoire des séminaires pour 2001-2002 - Amphithéâtre Lefebvre (9h 30 - 12 h 30)

◆ **3 novembre 2001** : **L'individu et les aventures du corps** - Responsable : Christophe GRANGER

◆ **8 décembre 2001** : **Qu'est-ce que punir ?** - Responsable : Catherine GLOBOT-CAHEN

◆ **12 janvier 2002** : **Frontières et transferts culturels** - Responsable : Béatrice JOYEUX

◆ **9 février 2002** : **Histoire et rhétorique** - Une journée d'étude sur **L'argent et l'histoire** sera organisée en 2002, sous la responsabilité de Jacques MARSEILLE.

RENCONTRES DOCTORALES...

UNIVERSITÉ BLAISE PASCAL (CLERMONT II) ÉCOLE
DOCTORALE LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Espaces et pouvoirs en Méditerranée
Clermont-Ferrand, 23 et 24 novembre 2001

Journées doctorales organisées par le CENTRE D'HISTOIRE
"ESPACES ET CULTURES", avec la collaboration de L'ÉCOLE
FRANÇAISE DE ROME, sous la responsabilité de Bernard
DOMPNIER et de Natividad PLANAS.

ARGUMENTAIRE

Les études portant sur les formes de pouvoir (religieux ou politique) qui se sont développées dans l'espace méditerranéen rappellent que la tentation hégémonique a parfois animé les puissances en place, certaines parvenant à contrôler l'ensemble ou une immense partie de cette aire. Il est indéniable qu'en dépit de cela la Méditerranée constitue un espace politico-juridique différencié, où les particularismes s'affirment, où les rapports de force sont multiples et complexes. Il en va de même dans les domaines religieux et culturel. Comme l'affirme à juste titre le géographe Bernard Kayser, les fractures, les divisions et les désaccords dont la Méditerranée est le théâtre doivent nécessairement être mis en lumière parce qu'ils sont porteurs de sens. A partir d'une telle perspective, les questions locales ne peuvent plus être perçues comme anecdotiques. En outre, le concept de mutation, de rupture temporelle ou son pendant, celui de pérennité, de continuité, peuvent constituer la base d'un questionnement portant sur les liens existant entre espace et pouvoirs en Méditerranée au cours des siècles. De la diversité des situations que l'on peut envisager émane une question essentielle : existe-t-il des modèles communs ou seulement des situations semblables ? Les intervenants à ces journées doctorales, qu'ils soient historiens, géographes, linguistes ou politistes aborderont ce questionnement à partir des méthodes d'analyse qui sont les leurs.

PROGRAMME**Première séance**

Natividad PLANAS (Université Blaise Pascal), *Introduction*. Bernard BESSIERE (Université Toulouse-le-Mirail), *Les tensions centralité - périphérie au moment de la Transition démocratique en Espagne*. Pascale CHEVALIER (Université Blaise Pascal), *Transformations de l'espace et des pouvoirs dans le Nord de l'Adriatique, de l'Antiquité au Haut Moyen Age*. Jean-Luc BONNEFOY (Université de Provence), *Temps, « mémoires » et contrainte sociale. Simulation de formes urbaines dans l'aire méditerranéenne*.

Deuxième séance

Jocelyne DAKHLIA (EHESS), *La langue franque méditerranéenne : la langue du métissage ?* Brigitte MARIN (École Française de Rome), *Organisations*

populaires, contrôles du territoire et conflits urbains à Naples à l'époque moderne. Géraud POUMAREDE (École française de Rome), *Présence des puissances occidentales en Méditerranée orientale (XVI^e-XVIII^e siècles) : Venise, la France et l'Angleterre, trois modèles d'implantation*.

Troisième séance

Bernard DOMPNIER (Université Blaise Pascal), *Variations méditerranéennes autour d'un modèle romain : Santa Maria dell'Orazione e della morte et ses confréries agrégées*. Yves SCHEMEIL (Sciences Politiques, Grenoble), *Le domestique et le politique : familles, clans, tribus dans le monde méditerranéen ancien et moderne*. Bernard DOMPNIER (Université Blaise Pascal), *Conclusion*.

**Contact : Centre d'Histoire « Espaces et Cultures »
CHEC**

Maison de la Recherche : 4, rue Ledru, F-63057 Clermont-Ferrand CEDEX 1 - (00.33.(0)4.73.34.66.18
Fax : 00.33.(0)4.73.34.66.28 ou 00.33.(0)4.73.34.66.77
E-mail : chec@lettres.univ-bpclermont.fr

ÉTUDES DOCTORALES EN TUNISIE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - TUNIS

Réforme des enseignements doctoraux en Tunisie

Le Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) du 6 novembre 2001 (n°89, pp. 3861-3862) a publié le décret présidentiel du 31 octobre 2001 fixant les conditions d'obtention des diplômes nationaux sanctionnant les études doctorales :

Le terme « diplôme d'études approfondies » (DEA) est remplacé par le terme de « mastère ».

Dans le cadre de l'obtention d'un « mastère », introduction d'un mémoire de recherche, préparé en deux semestres. Le mastère est décerné, avec mention de la discipline, au candidat ayant réussi aux épreuves des enseignements approfondis et à la soutenance du mémoire de recherche.

FACULTÉ DES LETTRES DE TUNIS-MANOUBA
MASTÈRE (EX DEA) HISTOIRE ET CIVILISATION
DU MONDE MÉDITERRANÉEN

Confluence et particularisme dans les villes méditerranéennes (XIX^e-XX^e siècles)

Ce séminaire optionnel en histoire est placé sous la responsabilité de Habib KHAZDAGHLI.

Séance hebdomadaire du 26 octobre 2001 au 3 mai 2002, le vendredi de 10h30 à 12h 30, Salle de conférences Hassan Husni Abdelwahab.

Participations extérieures au 4^e trimestre 2001 et au 1^{er} trimestre 2002 :

♦ 2 novembre 2001, *Mémoire plurielle de Sousse*, Journée d'étude à Sousse.

♦ 23 novembre 2001, Pierre SOUMILLE (Insitut d'Etudes Africaines, MMSH, Aix-en-Provence, *Représentations de l'Islam chez les chrétiens de Tunisie au cours de la période coloniale*).

♦ 7 décembre 2001, Guy PERVILLE (Equipe Diasporas, Université de Toulouse Le Mirail), *Cohabitation inter-ethnique et guérilla urbaine à Alger et à Oran de 1954 à 1962*.

♦ 14 décembre 2001, Jacques ALEXANDROPOULOS (Université de Toulouse le Mirail), *L'expérience de la Tunisie mosaïque*.

♦ 4 janvier 2002, Caroline AUDET (doctorante, Arizona University), *Mouvements de jeunes et communautés en Tunisie*.

♦ 11 janvier 2002, Maha ABDELHAMID et Karim MOUSSA (doctorants, Faculté des Lettres de Tunis-Manouba), *présentation de travaux en cours*.

♦ 18 janvier 2002, Anne-Marie PLANEL (IRMC-Tunis), *Immigrants français et nouveaux métiers de la ville : questions immobilières et modes de sociabilité à Tunis au XIX^e siècle*.

♦ 25 janvier 2002, Choukri M'BAREK (doctorant, Université de Savoie), *Les Européens à Sfax au cours de la période coloniale*.

♦ 1 février 2002, Georges STASSINAKIS (Société Internationale des Amis de Nikos Kazantzakis), *Nikos Kazantzakis et la Méditerranée (Espace et civilisations)*.

♦ 15 février 2002, Patrice SANGUY (Université de Paris-Dauphine), *Itinéraire d'une famille maltaise de Tunisie : les Camillieri*.

♦ 22 février 2002, Ali NOUREDDINE (Faculté des Lettres de Sousse), *Instrumentalisation politique et images de la justice pénale française à Sousse (1887-1918)*.

♦ 1 mars 2002, Pierre GARRIGUES (Faculté des Lettres de Tunis-Manouba), *Souvenirs d'Oran*.

♦ 8 mars 2002, Sylvia FINZI (Faculté des Lettres de Tunis-Manouba), *Itinéraires d'Italiens de Tunisie*.

FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES POLITIQUES ET SOCIALES DE TUNIS

Création d'un Mastère en Science politique

Un Mastère en science politique, rattaché au département de droit public et sciences politiques, est mis en place à la FSPJ de Tunis, à partir de l'année universitaire 2001-2002. Sa responsabilité en a été confiée à Mme Ilhem MARZOUKI. Son objet est, d'abord, de dispenser aux étudiants de post-maîtrise une formation théorique fondamentale dans les différentes branches couvertes aujourd'hui par la science politique : anthropologie politique, philosophie politique, politiques publiques, systèmes politiques, sociologie politique, ainsi qu'une initiation méthodologique préparant ces étudiants à réaliser un mémoire de recherche. Chacun de ces enseignements se préoccupera également de sensibiliser les étudiants à des thématiques relevant du champ de la science politique : l'espace du politique, la justice sociale, les politiques de l'information, les systèmes politiques comparés, l'individualisation, sont les questions choisies pour cette année. Le rayonnement de ce DEA se fera progressivement par l'instauration de relations d'échanges scientifiques avec des universités étrangères, ainsi que par l'insertion d'une dimension de recherche en équipe.

Université du 7 Novembre - Carthage
ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
Sidi Bou Saïd

SÉMINAIRE URBASCOPIE 4

Séminaire transdisciplinaire annuel sur la ville et l'urbain Responsable : Moncef BEN SLIMANE

♦ 19 octobre 2001, Olivier MONGIN, Directeur de la revue ESPRIT, *La ville face à la non-ville*.

♦ 12 décembre 2001, Jean-Paul LABORIE, Université de Toulouse-Le Mirail, *Les mobilités urbaines aujourd'hui*.

Contact :

ENAU -Département d'Urbanisme
rue el Kods, Sidi Bou Saïd
Tel : 00.216.71.72.91.97 / 98

BOURSES ET SOUTIENS AUX RECHERCHES DOCTORALES...

RAPPEL

INSTITUT DE RECHERCHE SUR LE MAGHREB CONTEMPORAIN
BOURSES DE SOUTIEN - 2002

Délais de candidature : 31 janvier 2002

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (PARIS)

Bourses LAVOISIER

Les dossiers de candidature pour les programmes de bourses Lavoisier ou de bourses bilatérales pour l'année 2001-2002 sont désormais accessibles sur le site internet d'Egide www.egide.asso.fr/bfe
Tél : 00 33 1 40 40 59 04

INSTITUT FRANÇAIS DE COOPÉRATION - MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (TUNIS)

Bourses Michel FOUCAULT

Le 13 novembre 2001, un comité tuniso-français, composé d'universitaires, de responsables du Ministère tunisien de l'Enseignement Supérieur et de l'Institut Français de Coopération, s'est réuni à Tunis afin de sélectionner 25 lauréats de la Bourse Michel-Foucault (géographie, histoire, littérature et langue française). Cette bourse offre un mois de séjour en France à des enseignants juniors du supérieur (détachés de l'enseignement secondaire, assistants contractuels ou titulaires) engagés dans une recherche doctorale en lettres et sciences humaines, pour compléter leur documentation, participer aux travaux d'une équipe de recherche, rencontrer les spécialistes de leur domaine, etc.

Ce programme de coopération universitaire sera réédité en 2002. L'appel à candidature sera diffusé par voie d'affichage dans les universités et sur le site Internet de l'Institut Français de Coopération. Les dossiers de candidature devront parvenir aux instances concernées, au plus tard, le **9 février 2002**.

Consulter le site INTERNET de l'IFC : www.ifctunisie.org

INSTITUT FRANÇAIS DE COOPÉRATION

87, Avenue de la Liberté

BP. 180 - 1080 TUNIS - Cedex

Téléphone : (71) 78 33 55 ; Télécopie : (71) 78 86 03.

CENTER FOR MAGHRIB STUDIES IN TUNIS -
CENTRE D'ÉTUDES MAGHRÉBINES À TUNIS

Subvention de recherche inter-maghrébine

Deuxième session d'un concours, s'adressant aux ressortissants des pays du Maghreb, pour l'obtention d'une bourse de recherche du CEMAT de Tunis et du TALM de Tanger, en toutes disciplines. Cette aide à la recherche doit être utilisée pour des recherches (de 20 à 45 jours) au Maroc ou en Tunisie, les bénéficiaires devant mener leurs recherches dans un pays autre que leur pays d'origine. **Délais de candidature : 9 février 2002.**

Pour toute information supplémentaire :

Site web de l'AIMS - Overseas Research Centers of the American Institute for Maghrib Studies

<http://www.la.utexas.edu/research/mena/aims>

ou s'adresser au CEMAT -

Tunis : Mme Andrea Flores-Khalil, directeur

E.mail : cemat@planet.tn

DES THÈSES EN RÉSUMÉ...

LA JUSTICE POLITIQUE EN TUNISIE PENDANT LA PÉRIODE COLONIALE

Khémaïs ARFAOUI

Thèse en langue arabe soutenue à Tunis le 7 février 2001, sous la direction de Hédi TIMOUMI, Université de Tunis.

La question pénale et les problèmes que pose la pénalisation des délits politiques préoccupent aussi bien les chercheurs en sciences humaines et juridiques que les défenseurs des droits de l'homme, en dépit des réformes successives qui ont été mises en œuvre dans les pays occidentaux. Des divergences opposent en effet les différents acteurs de la vie politique quand il s'agit de rendre compte du système pénal et du respect des principes proclamés par les déclarations des droits de l'Homme et les conventions internationales. Ceci peut s'expliquer par la position que chacun occupe dans la société et le rôle qu'il y joue. Mais la crise structurelle dans laquelle se débattent la justice et le système carcéral est aussi caractérisée par le retour aux rigueurs d'antan dans la pénalisation de certaines infractions, en particulier les délits politiques. Une controverse similaire a bouleversé l'opinion dans la Tunisie soumise au régime du protectorat français.

Ce travail propose donc d'analyser la répression politique dans les colonies françaises, à partir du cas tunisien, entre 1881 et 1956. Cette approche de l'histoire coloniale voudrait apporter des éléments d'information à un débat historiographique : quelle interprétation donner de l'évolution

du pays durant la période coloniale ? Alors que certains auteurs soutiennent que le colonialisme est un élément irréductible de désagrégation et de régression, d'autres pensent que la Tunisie a connu des transformations progressives, quoique partielles et motivées par des facteurs externes. L'esprit nationaliste imprègne toujours l'écriture de l'histoire de la Tunisie contemporaine et mérite de ce fait notre attention. Pour en mesurer l'impact, il suffit de se référer, en particulier, aux récits de vie et aux souvenirs publiés par d'anciens militants tunisiens. Quant aux études historiques de la période post-coloniale, elles présentent, le plus souvent, la période coloniale comme un épisode accidentel de l'histoire tunisienne, aux effets régressifs évidents.

Il n'entre pas dans nos intentions de désavouer le patriotisme en tant que mouvement anticolonial évolutif, ou encore de stigmatiser l'oppression coloniale déjà condamnée par l'histoire. Il importe cependant de décrypter tout parti pris idéologique quant à l'appréciation du régime pénal français en Tunisie. Il nous a donc paru judicieux de réfléchir non seulement sur l'évolution du système pénal en matière d'infractions politiques, mais aussi sur les contradictions qui ont déterminé ce système. En étudiant l'ampleur de la répression politique et ses limites, on s'est interrogé sur le devenir des valeurs libérales transposées en terre coloniale.

L'histoire pénale des infractions politiques a été reconstruite, selon une approche juridique. La justice politique était un moyen ordinairement employé pour sanctionner toute action perçue comme anticoloniale. Toutefois, la répression du mouvement national tunisien a pris des formes multiples, des méthodes les plus subtiles aux actes les plus violents. Nous avons donc cherché à comprendre, de l'intérieur, le système pénal institué par la France en Tunisie en recourant à la comparaison. Alors que d'autres auteurs prennent en considération un seul aspect du colonialisme, celui de l'oppression et de la désagrégation (quoique non méthodique) des institutions répressives traditionnelles, il nous est apparu que la répression politique exercée contre les anticolonialistes a consacré le droit colonial en Tunisie. De plus, cette approche nous a permis de mettre en évidence l'importance accordée par les autorités coloniales aux considérations politiques. Ainsi, on a pu montrer comment, tout en observant les règles en usage, les autorités protectrices usaient généralement d'une répression mesurée, se gardant de recourir aux solutions irrévocables. Ces mêmes autorités pratiquaient une certaine tolérance envers les activités politiques des opposants, nationalistes ou communistes, même si la marge de cette tolérance variait fortement entre les périodes de tension et les périodes de détente.

Sans surenchérir sur la méthode utilisée, il semble important d'évoquer deux points essentiels qui ont guidé notre analyse. Nous avons tout d'abord abordé l'époque coloniale dans son historicité. Ceci nous a amené à privilégier le caractère transitoire de ce régime de domination ; mais également à tenir compte de la transition institutionnelle qu'il a imposé. Le colonialisme a effectivement miné les structures pénales traditionnelles, en autorisant le passage à une organisation administrative et juridictionnelle plus moderne, propre à consolider le

centralisme politique. En outre, il a transposé, tout en le transgressant, un système pénal français plus humanisé. Bien sûr, la justice politique était l'instrument du pouvoir colonial. Fondée sur le principe de la légalité de la peine, elle réprimait les faits politiques. Ce principe fut consacré en Tunisie dans les textes législatifs qui n'étaient que de pâles copies des lois françaises en la matière : le décret beylical du 29 janvier 1926 relatif à la répression des crimes et délits politiques définit les délits politiques et les énuméra. En plus des garanties judiciaires prescrites par les codes, la législation sur le délit politique entoura l'application des peines édictées, des faveurs concédées en France aux « délinquants » politiques. Toutefois, le législateur local opta pour la vision utilitaire qui imprègne le code pénal français.

Ce choix criminologiste s'est traduit par une aggravation des peines. Autre caractéristique, le législateur imprégnait la loi pénale française d'un caractère colonial, en édictant des dispositions spéciales et en conférant aux seuls tribunaux français la compétence de juger les crimes et délits politiques. Or, l'autorité protectrice avait créé une justice mixte et plurielle dans laquelle, jusqu'en 1926, la justice politique pouvait être attribuée, selon les cas, aux tribunaux français ou aux tribunaux tunisiens.

Des conflits avaient opposé la Résidence Générale à la justice en Tunisie, du temps de Pontois, le Président du Tribunal de Première Instance à Tunis. Pour autant, cette justice n'a pas été la gardienne des valeurs républicaines. Cette instrumentalisation de la justice ne surprend pas. L'omnipotence de l'administration dans le système colonial est un thème récurrent. Elle s'est traduite par une subordination du juge à l'administration, dans la mesure où il occupait un poste lucratif très convoité. Mais, bien que soumis, le juge colonial était tenu de respecter la procédure et les garanties judiciaires. Cette exigence rendit la justice pénale française peu malléable et inapte à réprimer promptement et fermement, en dehors des périodes de tension. Si elle est apparue comme une justice d'exception, vis-à-vis des Tunisiens, ce fut d'abord à cause de la nationalité étrangère des juges. La justice militaire était par excellence une justice d'exception, notamment en raison de la composition du tribunal et des circonstances d'état de siège qui en provoquaient la constitution. Par ailleurs, en période de tension, l'administration s'érigait en tribunal pour juger les opposants politiques, sans qu'ils fussent inculpés. Cette justice administrative consacrait l'arbitraire dans la mesure où elle n'était pas liée par l'observation de la légalité et des garanties judiciaires et ses décisions n'étaient susceptibles d'aucun recours.

La justice politique française en Tunisie s'est également fait assister par des organes auxiliaires, les officiers de la police judiciaire. Les forces de sécurité et l'armée ont prêté leur concours à la répression politique, ainsi que la police politique par ses méthodes d'enquête et d'instruction, telle que le recours aux services d'indicateurs, la pratique de sévices dont la torture qui n'était pas systématiquement pratiquée contre les détenus politiques. Enfin, des atrocités ont été commises sur des populations pacifiques, par la troupe ou par la gendarmerie, en représailles à des manifestations de rue ou à des grèves ouvrières.

Un autre résultat de recherche a permis de montrer que la politique répressive du protectorat a connu des ruptures, qu'elle aurait évolué en dents de scie. A chaque période de tension succédait l'état de siège et l'arsenal de mesures répressives qu'il mettait en branle, dans toute leur amplitude. Les mesures administratives de déportation et d'internement étaient surtout exercées à l'encontre des leaders et des cadres politiques. Mais les condamnations par voie judiciaire affectaient un plus grand nombre de nationalistes, notamment ceux qui pouvaient être poursuivis pour crimes ou délits connexes. L'examen des procès intentés démontre, outre le caractère raciste de la justice politique, l'aspect discriminatoire des jugements. La rigueur des peines pouvant varier selon que l'inculpé avait commis une infraction politique pure ou une infraction politique relative et suivant qu'il appartenait à la catégorie des notables ou aux classes populaires. Lieux de détention et mesures amnistiantes faisaient également l'objet d'une discrimination.

Pour préciser encore cette analyse, nous avons cherché à comprendre quel avait été le vécu de la répression. Par rapport à l'internement, et en dépit de son caractère tout aussi afflictif, la déportation, notamment l'interdiction de séjour, aurait présenté certains avantages pour les militants politiques. Tout en restreignant la liberté de « l'agitateur », elle ne l'en privait pas totalement, outre qu'il disposait de ses droits de visite et de lecture, etc. En revanche, la captivité dans les prisons ou dans les camps pouvait favoriser la solidarité de groupe, voire une organisation pour continuer la lutte. Les revendications des détenus concernaient le régime politique adopté en France et en Algérie ; mais celui-ci ne fut jamais appliqué en Tunisie dans son intégralité et d'une façon suivie. Néanmoins, les autorités politiques se réservaient le droit de grâce, ou celui d'accorder des remises de peine. Etait-ce une survivance de la « justice retenue » ? Ces usages judiciaires apparaissent donc ici comme autant de pratiques limitant l'escalade de la violence. Elles apportent aussi la preuve que le pouvoir colonial pouvait être sujet à diverses pressions.

Enfin, parmi les différents acteurs du système judiciaire, il nous a paru important de mettre en relief l'action des avocats, restés le plus souvent anonymes. Assistant son client durant toutes les étapes de l'affaire en instance, ce défenseur mettait sa science, voire ses convictions, au service d'une cause. Certains de ceux qui ont défendu les nationalistes tunisiens étaient aussi, tel Pierre Mendès-France, des hommes politiques éminents. Par altruisme ou par amour de l'équité, de nombreuses organisations (sur le plan international, mais aussi en France et en Tunisie) se sont données pour but de défendre les droits de l'homme, en soutenant les détenus politiques. Des syndicats, mondiaux ou locaux, n'ont pas ménagé leur soutien aux nationalistes tunisiens. Des parlementaires français n'ont cessé de condamner la politique adoptée par le régime du protectorat en matière de droits politiques. En somme, la complexité de cette justice politique a pu être mise en évidence par l'étude des règles et des pratiques qui l'ont sous-tendue pendant la période coloniale. Elles mettent au jour les difficultés qu'a pu rencontrer une lutte nationale pour la reconnaissance d'une indépendance politique, dans le cadre de la défense des droits individuels.



E-mail : mail@irmcmaghreb.org
http://www.irmcmaghreb.org

Activités de l'IRMC

COMPTE-RENDU

✓ Novembre 2001

Jacques Berque, profils d'une œuvre : autour d'une édition des *Opera Minora*.

La parution de l'édition critique des *Opera Minora* de Jacques BERQUE, a suscité les 19 et 20 octobre 2001, l'organisation d'un séminaire de l'IRMC en collaboration avec le Centre de Recherches Économiques et Sociales (CERES). L'ouvrage publié en mars 2001 aux éditions Bouchene à Paris, dans une collection intitulée « L'intérieur du Maghreb », regroupe des articles de BERQUE jusque là peu ou pas disponibles. Ce séminaire s'est tenu au siège du CERES — dont BERQUE avait accompagné et conseillé la naissance¹ —, en présence de chercheurs de différentes traditions disciplinaires. Certains d'entre eux ont connu BERQUE, ont assisté à ses séminaires et conférences et même conduit des travaux sous sa direction. D'autres, et c'est le plus grand nombre, ont rencontré plus récemment l'œuvre de BERQUE à un moment ou un autre de leurs recherches pour en faire un usage « opportuniste », selon l'expression de l'un des participants.

Trois séances de débat se sont déroulées autour des exposés de chacun des éditeurs des trois volumes. En écho, des anthropologues, sociologues, économistes, urbanistes, historiens tunisiens ont réagi en exprimant tour à tour la place que l'œuvre de BERQUE occupe dans leurs recherches et dans celles qu'ils fréquentent. Pour chaque séance, quelques chercheurs (Ridha BEN AMOR, Kmar BENDANA, Sami BERGAOUI, Leïla BLILI, Katia BOISSEVAIN, Henri GUILLAUME, Hechmi KAROUI, Imed MELLITI) ont accepté de faire une lecture plus attentive du volume de leur choix, pour engager un débat général.

Au cours de la séance consacrée à l'*Anthropologie juridique du Maghreb* (vol.1, 528 p.) présentée par Alain MAHÉ, l'accent a été mis sur la place primordiale que BERQUE a accordée à l'étude des sources juridiques pour mieux comprendre les sociétés maghrébines. Cette vision a coïncidé avec la première période de ses travaux, alors qu'il était encore fonctionnaire colonial au Maroc, en contact avec ces sources. Cette expérience de terrain l'a notamment sensibilisé aux problèmes, à la forme et aux contenus des contrats agricoles et commerciaux qui régissaient la vie locale et a donné à l'ensemble de son œuvre une de ses orientations majeures. Ces travaux sont souvent peu connus en Tunisie (parce qu'ils portent sur le Maroc ?) où, en fait de littérature juridique, on enregistre plutôt un intérêt pour la littérature notariale.

Le volume *Histoire et anthropologie du Maghreb* (vol. 2, 512 p.) présenté par Gianni ALBERGONI rassemble certains articles devenus des classiques, comme les fameux « 125 ans de sociologie maghrébine » et « Qu'est-ce qu'une tribu nord-africaine ? ». C'est dire que cette édition critique est une manne véritable pour les futurs chercheurs qui voudront revenir à ces articles clés de la sociologie maghrébine. L'ensemble des articles contenus dans ce volume et écrits après l'accession de Jacques BERQUE au Collège de France représentent une somme cumulative et raisonnée d'un savoir sociologique appliqué au Maghreb et dont on n'arrive pas à déduire clairement une démarche, une méthode. En effet, plusieurs voix se sont accordées à dire que l'on comprend BERQUE à partir du moment où l'on a non seulement un matériel mais des questions mais qu'il ne faut pas s'attendre à y trouver toujours des réponses (par exemple pour l'étude de la ville maghrébine).

Le volume *Sciences sociales et décolonisation* (vol.3, 320 p.) présenté par François POUILLON rend disponibles des textes « politiques » qui n'ont pas été colligés dans *Une cause jamais perdue* (Albin Michel, 1998), un ouvrage composé par BERQUE et édité à titre posthume. Chez cet intellectuel français qui est né, a vécu et a travaillé au et sur le Maghreb, le positionnement anti-colonial aurait commencé à se préciser après la Deuxième Guerre mondiale. Son rapport « critique » de 1947 marque à cet égard un tournant. Ce positionnement se mue peu à peu en une forme d'expertise, souvent mise au service des pays nouvellement indépendants, dans le cadre de ce qui va s'appeler désormais « la coopération ». Sans renoncer à l'activité savante, érudite et solitaire qui accompagnait déjà son travail d'administrateur colonial, BERQUE a poursuivi en France un rôle de défenseur des études arabes : il a milité pour leur donner une visibilité plus importante, tout en dirigeant les travaux de jeunes sociologues maghrébins, tunisiens en particulier et tout en continuant à dialoguer avec les intellectuels musulmans qu'il rencontrait régulièrement.

A lire et à relire ses textes, on pénètre dans une vaste culture littéraire, à la fois occidentale et arabe, solidement arrimée aux questionnements des sciences sociales et aux interrogations planétaires. Cet « agent double » de la culture a laissé une œuvre érudite et ouverte dans laquelle ces textes dits « mineurs » permettent de voir comment se combinent et se fécondent réflexion scientifique et action administrative.

CALENDRIER

✓ 8 janvier 2002 Tunis

Patrimonialité et gestion de la ville

Conférence de Nadir BOUMAZA

✓ 25-26 janvier 2002

1^{ères} Journées scientifiques du séminaire de l'IRMC

La construction des territoires dans les procès politique et économique : intégration régionale, État nation et dynamique territoriale.

Interventions : Bruno THERET, Hélène RIVIERE D'ARC, Abdel Wedoud OULD CHEIKH

Coordination : Mohamed ELLOUMI et Éric GOBE

✓ 8 février 2002 Tunis

Une vie, un chemin intellectuel

Conférence de Michel LELONG

✓ 12 février 2002 Tunis

Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville, sous la direction de Isabelle BERRY-CHIKHAOUI et Agnès DEBOULET

Présentation par Agnès DEBOULET (LAUA-Nantes) de l'ouvrage (URBAMA-IRMC, Karthala, 2000)

✓ 15-16 février 2002

2^{èmes} Journées scientifiques du séminaire de l'IRMC

Mobilités et représentation

Participations : Hassan RACHIQ, Jean-Jacques JORDI, Salvatore PALIDDA

Coordinations : Hassan BOUBAKRI et Katia BOISSEVAIN

✓ 18 février 2002 Tunis

L'anthropologie de la Méditerranée, sous la direction de Dionigi ALBERA, Anton BLOK et Christian BROMBERGER
Présentation par Dionigi ALBERA de l'ouvrage (Maisonneuve & Larose, MMSH, coll. L'atelier méditerranéen, Paris, 2001)

¹ D'après A. Zghal, il a créé en 1958 la licence de sociologie en Tunisie, presque en même temps qu'en France.

ANNONCES

■ 5 décembre 2001 PARIS *Islam, Europe, Occident : repenser l'espace méditerranéen*

Conférence de Mohamed Arkoun à propos de ses livres dans le cadre des conférences-débats de l'IISMM. IISMM, 96, Bd Raspail, 75006 - Paris.
Salle de cours, sous la voute.
Tél : 01.53.63.02.40
Fax : 01.53.63.02.49
E-mail : IISMM@ehess.fr
<http://www.ehess.fr/centres/institut>

■ 5-6 décembre 2001 PARIS *Minorités en miroir.*

Musulmans en contexte non musulman. Non musulmans en contexte musulman.

Normes et pratiques

Conférences dans le cadre des journées de l'IISMM. IISMM, 96, Bd Raspail, 75006 Paris. Salle de cours, sous la voute.
Tél : 01.53.63.02.40
Fax : 01.53.63.02.49
E-mail : IISMM@ehess.fr
<http://www.ehess.fr/centres/institut>

■ 6-7 décembre 2001 AVIGNON

Mobilité et formes urbaines

2^{èmes} rencontres euro-méditerranéennes de Volubilis. Quatre tables rondes d'échange se tiendront : « Mobilités, données et tendances », « Les pratiques de déplacement et les formes urbaines », « déplacement, densité et organisation spatiale des nouveaux territoires urbains », « formes urbaines, espaces publics et modalités de déplacement ». Volubilis - 3, rue Damette 84000 Avignon
Tél : 04.90.14.42.98
Fax : 04.90.14.42.91
E-mail : a.volubilis@wanadoo.fr
<http://www.volubilis.org>

■ 13 décembre 2001 AIX-EN-PROVENCE *Le pastoralisme : recherche, archives, images autour de l'exposition « la rauto »*

Séminaire organisé par l'Association d'Anthropologie Méditerranéenne, l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et

Comparative et le pôle Images-Sons (MMSH). Salle G. Duby, 9h-18h.

■ 13 décembre 2001 NANTES

Le Coran en Latin au Moyen-Age et à la Renaissance, conférence de Oscar de la Cruz, dans le cadre du séminaire « Contacts, échanges et transferts dans le monde méditerranéen pendant l'Antiquité et le Moyen-Age » de la Maison de Sciences de l'Homme Ange Guépin. MSH Ange Guépin, 21, Bd Gaston Doumergue, 44000 Nantes

■ 13 décembre 2001 PARIS *Y a-t-il un art « islamique » contemporain ?* Journée de rencontre et de débat dans le cadre des journées de

l'IISMM. IISMM, 96, Bd Raspail 75006 Paris
Tél : 01.53.63.02.40
Fax : 01.53.63.02.49
E-mail : IISMM@ehess.fr
<http://www.ehess.fr/centres/institut>

■ 9 janvier 2002 TUNIS *Archives d'entreprises et questions d'histoire contemporaine*

Conférence de Mohamed Lazhar Gharbi dans le cadre du Séminaire de l'ISHMN Usages d'archive et questions d'histoire. Université de La Manouba Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National Campus Universitaire La Manouba 2010
Tél : 71.600.950
Fax : 71.600.277
E-mail : ishmn@ishmn.rnu.tn

■ 11 janvier 2002 TUNIS *Les adolescentes en Tunisie*

Table-ronde organisée par le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR), dans le cadre de la préparation du deuxième rapport du développement de la femme arabe : *Les adolescentes arabes : réalités et perspectives*. A partir de 16h00 à l'hôtel El Mechtel. CAWTAR - 44, rue de Pologne - El Omrane 1005 - Tunis
Tél : (216).71.571.945/867
Fax : (216).71.574.627
E-mail : cawtar@planet.tn

■ 15 janvier 2002 TUNIS *« Tunis, ville ottomane, trois siècles d'architecture et d'urbanisme »*

Conférence-débat autour de la présentation de l'ouvrage par Ahmed Saâdaoui dans le cadre du séminaire annuel *Recherches sur le Patrimoine* du CERES et du Laboratoire régions et sources patrimoniales en Tunisie (Université de la Manouba). A 16h00 au CERES 3, place Ali Zouaoui

■ 18 janvier 2002 PARIS *L'Ecole supérieure (puis Faculté) des Lettres d'Alger : institution-*

*nalisation de l'enseignement
supérieur et transferts des
savoirs* conférence de Nabila Oulebsir dans le cadre du séminaire sur la *construction des savoirs et des disciplines en Afrique du Nord et en Méditerranée (XIX^e et XX^e siècles)*.

CHSIM-EHESS, 96 Boulevard Raspail, 75006 Paris.
Tél : 01 53 63 02 40 (secrétariat).
E-mail : alain.messaoudi@univ-valenciennes.fr ; nordman@ehess.fr ; oulebsir@ehess.fr ou nabila.oulebsir@univ-poitiers.fr

■ 28 janvier 2002 ALGER *Femmes et citoyenneté au Maghreb*. Degré d'adhésion

aux valeurs égalitaires au sein de l'opinion. Restitution de résultats d'enquête et débat. Séminaire international organisé par le Collectif 95 Maghreb-Egalité. 9h30 - 17h30, Hôtel El Djazair, Alger
Contact : INCOM
Tél : 213.21.69.78.05/ 91.45.21
Fax : 213.21.91.45.21/ 94.75.06 / 63.38.39
E-mail : collectif95@hotmail.com

■ 29-30-31 janvier 2002 *Émission télévisée - Arte Grande série documentaire de 5 fois 52 minutes consacrée à Mahomet*

Écrite et réalisée par Youssef Seddik, T. Celal et Chema Sarmiento, cette série s'appuie sur la tradition musulmane vivante, en Égypte, en Jordanie, en Syrie ou en Tunisie.

Elle sera diffusée trois soirs de suite en prime-time.
<http://www.arte-tv.com>

■ 13 février 2002 TUNIS *Actualité des études féminines en Tunisie*

Conférence de Dalenda Larguèche suivie d'un débat dans le cadre du séminaire annuel *Recherches sur le Patrimoine* du CERES et du Laboratoire régions et sources patrimoniales en Tunisie (Université de la Manouba). A 16h00 au CERES 3, place Ali Zouaoui

■ 15 février 2002 PARIS *Les arabisants dans les institutions scientifiques françaises à Alger et Tunis (1880-1930)*, conférence de

Alain Messaoudi dans le cadre du séminaire sur la *construction des savoirs et des disciplines en Afrique du Nord et en Méditerranée (XIX^e et XX^e siècles)*.

CHSIM-EHESS, 96 Boulevard Raspail, 75006 Paris.
Tél : 01 53 63 02 40 (secrétariat).
E-mail : alain.messaoudi@univ-valenciennes.fr ; nordman@ehess.fr ; oulebsir@ehess.fr ou nabila.oulebsir@univ-poitiers.fr

■ 16-22 février 2002 AMMAN

Conservation and Regeneration of Traditional Urban Centers in the Middle East, Learning from

Regional Experiences & Building Partnerships.

Conférence organisée par la Jordan University of Science and Technology (JUST), The Council for British Research in the Levant (CBRL) et Darat al Funun of The Abdul Hamid Shoman Foundation in Jordan. Contacts :

Dr. Rami Farouk Daher
PO Box 402 - Amman 11118, Jordan
radaher5@just.edu.jo ou turath@joynet.com.jo
Dr. Bill Finlayson,
Director CBRL - PO Box 519, Jubeiha - 11941 Amman, Jordan
director_cbrr@nets.com.jo
Ahmed Sedky, School of Architecture - Edinburgh College of Art - 79 Grass Market - EH1 2HJ, UK
sedkyahmed@maktoob.com

APPELS À CONTRIBUTION

■ 2001-2003 AMMAN *Migrations au Moyen-Orient arabe : politiques migratoires, filières et communautés dans le contexte de la mondialisation*

Organisé par le Centre d'Études et de Recherches sur le Moyen-Orient Contemporain (CERMOC).
Contact : Dr Géraldine Chatelard (Coordination préparatoire) :
E-mail : gchatelard@yahoo.com
Mme Hana Jaber (Direction scientifique) :
CERMOC, PO Box 830 413, Zahran, Amman, Jordanie
Tel : (962) 6 4611 171
Fax : (962) 6 4611 170
E-mail: cermoc@nets.com.jo
Dr France Métal (Recherche) :
Maison de l'Orient méditerranéen, 7, rue Raulin, 69007 Lyon, France
Tél : (33) 4 72.71.58.51
E-mail : gchatelard@yahoo.com

■ **Automne 2001**
Revue Tunisienne des Sciences de Gestion Epistémologie et méthodologie de la recherche en sciences de gestion
Appel à publication.
Contact : Revue Tunisienne des Sciences de Gestion 6, rue des entrepreneurs BP. 45 ZI la Chargaia II 2035 Tunisie
Tél : 216 71 701 018
Fax : 216 71 701 270
E-mail : rtsg@iscae.mu.tn

■ **Automne 2001**
Revue Egypte/Monde Arabe n° 5 - nouvelle série
Appel à contribution sur le thème « Les universités dans le Monde arabe » avec trois pistes de réflexion : l'université nationale et la privatisation de l'enseignement supérieur ; étudiants, diplômés et chômeurs ; universitaires et carrière universitaire.
Informations, renseignements : Dyala Hamzah, responsable des publications, CEDEJ S/C Ambassade de France en RAE adresse valise : 128 bis, rue de l'Université - 75351 Paris 07 SP

PO BOX 392 - Muhammad Farid - Le Caire
adresse physique : 2 sikkat al-Fadl - Qasr al-Nil - 1777 Le Caire
Tél : 00 202 392 87 11 ou 16 ou 39
Fax : 00 202 392 87 91
E-mail: dhamza@idsc.net.eg

■ **31 janvier 2002**
La revue des deux Rives/Europe-Maghreb
Un appel à contribution pour le prochain numéro de la revue est lancé. Ce numéro aura pour thème « l'enseignement du français langue étrangère dans les pays méditerranéens : bilans et perspectives ». Date limite de remise des articles : 31 janvier 2002. Les contributions peuvent être envoyées à Michel Quitout, directeur de la revue 8 chemin le Tintoret - 31100 Toulouse.

■ **21-23 février 2002 SFAX**
Les îles méditerranéennes : des relais civilisationnels à travers l'histoire
Colloque international pluridisciplinaire organisé par le département d'Histoire de la faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sfax. Un appel à communication est lancé. Axes proposés : les approches géographiques ; les aspects relationnels, économiques, politiques et sociaux ; les aspects culturels ; les approches anthropologiques, archéologiques et ethnographiques.
Contact : Abdelhamid Fehri, Sfax BP 553, Sfax 3000, Tunisie.
Tél : 74 670 544
Fax : 74 670 540

■ **14-16 mars 2002 TUNIS**
La tribu dans le monde arabo-islamique : état des lieux et nouvelles perspectives. Colloque international organisé par le laboratoire. *Le monde arabo-islamique médiéval* de la Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Tunis.
Un appel à communication est lancé autour des axes suivants : sources, concepts et représentations ; typologie, structure et mobilité ; tribu, pouvoir et société ; autres aires, autres approches.
Contact : Radhi Daghsous,

Faculté des Sciences Humaines et Sociales de l'Université de Tunis, 94, Bd du 9 avril 1938, 1007 Tunis.
Tél : (216) 71.560.840 ; 71.560.950 ; 71.560.932
Fax : (216) 71.567.551
E-mail : radhi.daghsous@fshst.rnu.tn

■ **Avril 2002**
Revue Esprit Critique L'intervention Sociologique, Numéro thématique d'avril 2002 de la Revue Electronique de Sociologie, sous la direction de Orazio Maria Valastro.
Propositions de communications **avant le 15 décembre 2001**
Orazio Maria Valastro :
E-mail : valastro.nemesi@iol.it
page personnelle : <http://digilander.iol.it/valastro>

■ **26 avril 2002 LONDRES**
Colonial Iconography and Popular Culture
Conférence organisée par le Francophone ACP (Africa, Caribbean and the Pacific) Research Group.
Un appel à contribution est lancé sur les thèmes suivants : film, dessins et posters, chansons et musique, publicité, autres formes d'iconographie populaire (graffitis, illustrations de livres ou de magazines...). Des résumés en anglais ou en français doivent être soumis **avant le 31 décembre 2001** à : Helena Scott French Research Coordinator School of Social Sciences, Humanities and Languages University of Westminster 309 Regent Street London W1B 2UW, U.K.
Tél : 44. (0) 20.7911.5000
Fax : 44. (0) 20.7911.5870
E-mail : scotth@wmin.ac.uk

■ **20-22 mai 2002 RABAT**
Recherches urbaines maghrébines. Fabrications urbaine et gouvernances
Journées de travail organisées par le Centre Jacques Berque dans le cadre de son programme de recherches sur la ville et l'urbain. Deux axes de travail principaux sont retenus : Fabrication urbaine et Gouvernance urbaine.
Un appel à contributions est lancé. Centre Jacques Berque (CJB)
Recherches urbaines

Ambassade de France- 1, rue de Annaba - Rabat - Maroc
cjb@iam.net.ma

■ **20-21 septembre 2002 SOUSSE (Port El Kantaoui)**
Intégration Euro-méditerranéenne et évolutions structurelles et institutionnelles des économies méditerranéennes
Colloque du GDRI CNRS Economie Méditerranée Monde Arabe (EMMA), organisé en collaboration avec L'IRMC, l'ESSEC de Tunis et le FSEG de Sfax.
Trois cadres de réflexion ont été retenus : temporel, spatial et stratégique.
Des propositions de communication (2000-3000 signes) doivent être parvenues **avant le 15 février 2002** à :
Mme Marlene Loumagne CATT - Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion Campus universitaire, BP 1633, F-64016 - Pau Cedex
Fax : 33.(0)5.59.80.75.07
E-mail: marlene.loumagne@univ-pau.fr

■ **17-19 décembre 2002 RABAT**
Savoirs et insertion, cas du Maghreb et comparaisons internationales
Colloque international dans le cadre du Programme de recherche sur l'insertion et les savoirs au Maroc (PRISM) organisé par le CERED, le CJB, IAV Hassan II et l'IRD.
Des propositions de communication (entre 3000 et 7000 signes espaces compris) peuvent être faites.
Quatre thèmes seront traités :
1. Savoirs traditionnels, savoirs technologiques et professionnalisation ;
2. Le devenir des jeunes : par l'école, par l'apprentissage, par le travail ;
3. Formation, sélection, options technocratiques et options scientifiques ;
4. Comparaisons internationales.
Envoi des propositions **avant le 15 janvier 2002** à : Abdeltif Chaouai - CERED, BP 178 - 10001 Rabat- Maroc
Tél : 212.37.77.42.71 - Fax : 212.37.68.19.27
E-mail : colloqueprism@yahoo.fr

S o m m a i r e

POSITIONS DE RECHERCHE	3
<i>Le défi urbain dans les Pays du Sud</i>	
Michel ROCHEFORT	
POSITIONS DE RECHERCHE	8
<i>Le Maghreb et les nouvelles configurations migratoires internationales : mobilité et réseaux</i>	
Hassan BOUBAKRI	
VIENT DE PARAÎTRE	16
REVUES	18
ETUDES DOCTORALES	20
ACTIVITÉS DE L'IRMC	25
CALENDRIER SCIENTIFIQUE	26

Correspondances donne la parole à des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants et leur offre la possibilité d'informer la communauté scientifique de leurs travaux ou de leurs recherches en cours.

Ces publications se font dans le cadre de différentes rubriques :

- *Positions de recherche*, qui tend à restituer la teneur et l'actualité du débat scientifique sur un thème donné, à travers l'analyse critique d'un ouvrage, le compte-rendu de l'état d'un projet de recherche, une communication scientifique.

- *Recherches en cours*, qui accueille les présentations par leurs auteurs de travaux intermédiaires dans un projet de recherche : mémoire (DEA ou maîtrise) ; thèse en cours ; travaux collectifs, type séminaire.

- *Thèses*, qui rend compte des travaux de thèse récemment achevés.

Ces textes doivent relever du champ des sciences sociales et humaines et concerner le Maghreb et le Monde arabo-musulman, soit par le champ de l'étude soit par les questions épistémologiques et méthodologiques qu'ils traitent. *Correspondances* privilégie notamment les contributions qui mettent l'accent sur la recherche de terrain. Les manuscrits doivent comporter 33 000 signes pour respecter les contraintes éditoriales du bulletin et être transmis sur support informatique.

المحتويات

تعطى نشرية "مراسلات" الفرصة للمدرسين والباحثين وطلبة الدكتوراه للتعبير عن أفكارهم والتعريف بأعمالهم وبحوثهم. تصنف محتويات "مراسلات" إلى ثلاثة أبواب :	3
"مواقف بحث" و "بحوث بصدد الإنجاز" و "أطروحات".	
يهدف باب "مواقف بحث" إلى إبراز أهمية النقاشات العلمية وحداتها حول محور معين من خلال التحليل النقدي للمؤلف أو تقرير حول بحث في طور الإنجاز أو مداخلة علمية. أما في باب "بحوث بصدد الإنجاز" يقدم الباحثون بأنفسهم النتائج الأولية لمشاريع بحث هم بصدد إنجازها في نطاق شهادة التعمق في البحث أو شهادة الدكتوراه أو أعمال البحث الجامعية. وفي باب "الأطروحات" تعرض "الأطروحات" التي وقعت مناقشتها حديثاً يجب أن تركز النصوص المقترحة اهتمامها بميداني العلوم الإنسانية والاجتماعية لبلدان المغرب والعالم العربي الإسلامي وذلك على مستوى حقول الدراسة والتساؤلات الاستعمولوجية والمنهجيات المثبتة.	8
نوجه "مراسلات" اعنائها الأول إلى الدراسات الميدانية حتى يتسنى "مراسلات" احترام الشروط التطبيقية للنشر وإخضاع النصوص التي تلقاها لقواعد الإرسال المعلوماتي، يجب أن لا تتجاوز المقترحات 33000 رمزا.	16

مواقف بحث :

التحدي الحضري في بلدان الجنوب

ميشيل روشفور

مواقف بحث :

المغرب العربي والتشكلات الجديدة

للهجرة الدولية : التحركات والشبكات

حسن بوبكري

آخر ما صدر

المجلات

دراسة مرحلة الدكتوراه

أنشطة معهد البحوث المغاربية المعاصرة

الرزنامة العلمية